

Cap 2040

PROJET DE TERRITOIRE RAKTRES TIRIAD



www.lannion-tregor.com

Version arrêtée suite au comité stratégique du 18 février 2021

Sommaire

Qu'est-ce qu'un projet de territoire ?	3
Pourquoi un nouveau projet de territoire ?	3
Le territoire de Lannion – Trégor Communauté	3
Les domaines d'action de Lannion-Trégor Communauté	5
L'architecture du Projet « Cap 2040 »	8
La mise en œuvre du Projet de territoire	10
« Prendre sa place dans le monde de 2040 »	11
Défi « Vivre la démocratie locale en Trégor »	21
CHANTIER N°1 : RENFORCER LES RELATIONS COMMUNES/COMMUNAUTÉ	21
CHANTIER N°2 : RENFORCER L'INTÉGRATION DE L'EXPERTISE CITOYENNE DANS LES POLITIQUES COMMUNAUTAIRES.....	22
Défi « Préserver et valoriser l'environnement »	24
CHANTIER 3 : TENDRE VERS UN TERRITOIRE À ÉNERGIE POSITIVE	24
CHANTIER 4 : CONSTRUIRE UNE POLITIQUE DE GESTION GLOBALE ET COHÉRENTE DES DÉCHETS.....	25
CHANTIER 5 : PRÉSERVER ET VALORISER LES RESSOURCES NATURELLES POUR UN DÉVELOPPEMENT DURABLE	26
CHANTIER 6 : SOUTENIR ET VALORISER L'AGRICULTURE DU TREGOR A TAILLE HUMAINE ET VERTUEUSE	27
Défi « Mobiliser nos potentiels pour une économie innovante, durable et créatrice d'emplois»...	30
CHANTIER N°7 : CONSOLIDER, DÉPLOYER ET FAIRE PROGRESSER NOS FILIÈRES.....	30
CHANTIER N°8 : ACCOMPAGNER LE DÉVELOPPEMENT D'UNE ÉCONOMIE TERRITORIALE INVENTIVE, AGILE ET DURABLE	32
Défi « Planifier l'aménagement de l'espace et les mobilités »	35
CHANTIER 9 : ORGANISER UN TERRITOIRE ÉQUILIBRÉ AUTOUR DES CENTRALITÉS	35
CHANTIER 10 : RÉDUIRE L'ÉNERGIE CONSOMMÉE ET LES GAZ À EFFET DE SERRE ÉMIS POUR NOS DÉPLACEMENTS	36
CHANTIER 11 : DÉVELOPPER UNE POLITIQUE INCLUSIVE DES MOBILITÉS.....	37
CHANTIER 12 : ORGANISER UN TERRITOIRE ACCESSIBLE, ATTRACTIF ET SÉCURISÉ	37
Défi « Vivre solidaires »	40
CHANTIER 13 : OFFRIR UN HABITAT PERFORMANT ET SOLIDAIRE	40
CHANTIER 14 : PRÉVENIR LA VULNÉRABILITE ET L'EXCLUSION.....	42
CHANTIER 15 : PRENDRE PART AU DÉVELOPPEMENT CULTUREL ET SPORTIF DU TERRITOIRE	43

Qu'est-ce qu'un projet de territoire ?

Un projet de territoire est une feuille de route stratégique qui guide l'action communautaire. Construit sur une vision partagée du Trégor et de son évolution, il met en dynamique les élus et les forces vives du territoire autour d'un projet commun.

Cette identification collective des enjeux et des priorités rend plus lisible l'action communautaire et favorise l'implication et la motivation des acteurs dans le déploiement des politiques publiques.

C'est une véritable stratégie de développement, organisée autour des compétences de l'Agglomération et articulée à celles de ses communes membres pour une action efficace et cohérente.

Pourquoi un nouveau projet de territoire ?

L'extension géographique de Lannion-Trégor Communauté suite aux différentes fusions territoriales et la prise de nouvelles compétences, ont amené le conseil communautaire, renouvelé en juillet 2020, à élaborer un nouveau projet de territoire pour fédérer l'action intercommunale des 57 communes membres, autour d'un projet politique ambitieux et solidaire.

Aligné sur l'horizon temporel du SCoT du Trégor et de la Breizh COP (2040)¹, ce nouveau projet fixe un cap à moyen et long terme qui dépasse la période du mandat communautaire. Cette perspective permet aux acteurs locaux du territoire de se projeter dans un monde qui évolue vite, marqué par de multiples transitions d'ordre démographique, social, économique et environnemental, qu'il est nécessaire de prendre en compte dès à présent.

Le territoire de Lannion – Trégor Communauté

La communauté d'agglomération de Lannion-Trégor Communauté (LTC) est un Établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI). Elle rassemble depuis le 1^{er} janvier 2017, 57 communes représentant 103 412 habitants (Insee 2020).

Ces communes se sont unies sur le principe de solidarité, l'objectif étant de faire ensemble ce qu'une commune seule ne pourrait faire. Leur proximité géographique relative et les similitudes de leurs préoccupations ont amené ces territoires à travailler ensemble pour aboutir aujourd'hui à un territoire équilibré et cohérent.

Un peu d'histoire...

1994 : Création de la Communauté de Communes Lannion, Plestin-les-Grèves.

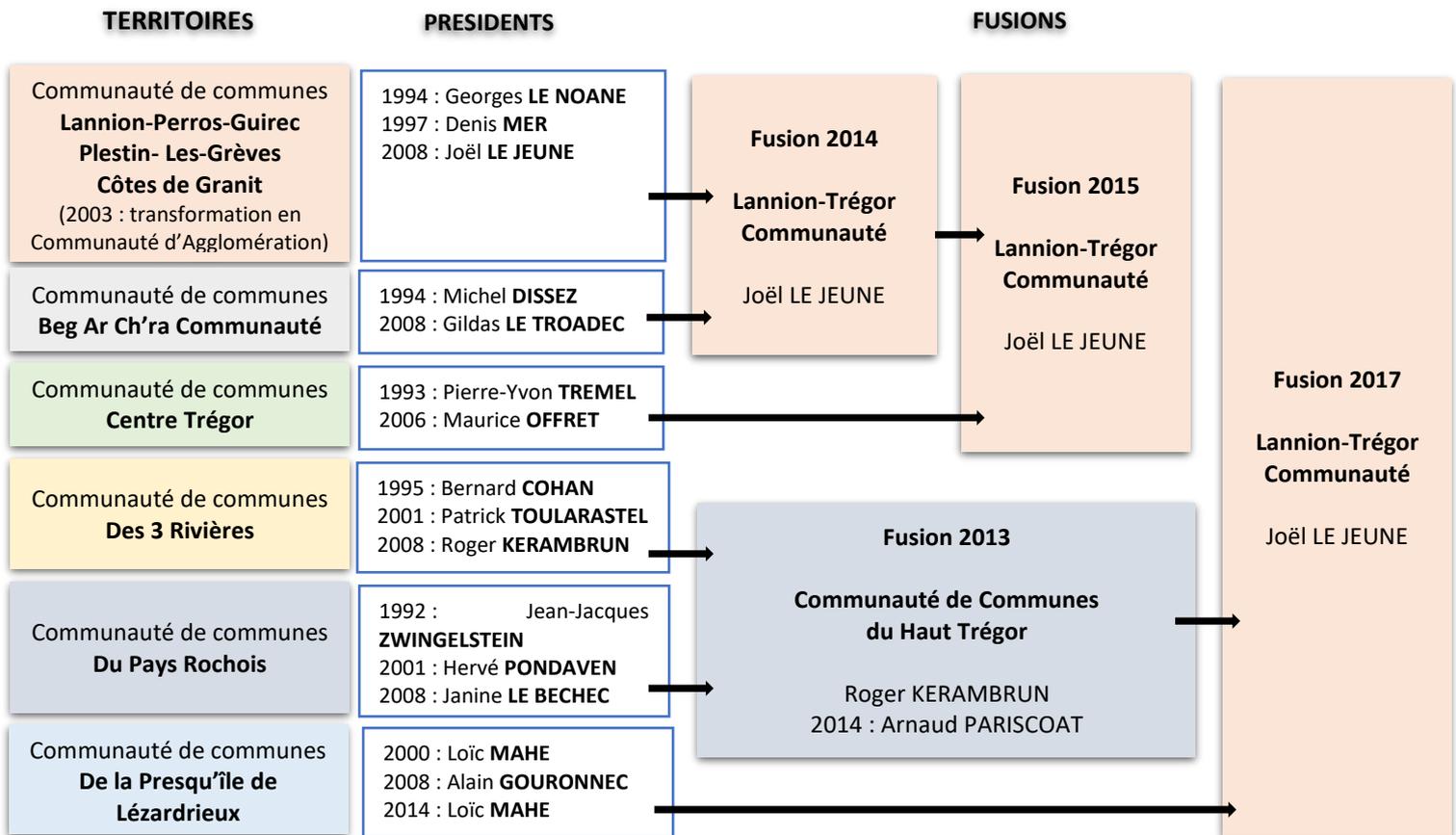
2003 : Création de la Communauté d'agglomération Lannion-Trégor avec 20 communes membres.

2014 : Naissance de Lannion-Trégor Communauté suite à l'intégration de Beg Ar C'hra Communauté et de la commune de Perros-Guirec. Lannion-Trégor Communauté compte alors 29 communes membres.

2015 : La communauté de communes du Centre-Trégor rejoint Lannion-Trégor Communauté qui regroupe alors 38 communes membres.

2017 : Intégration des Communautés de communes du Haut-Trégor et de la Presqu'île de Lézardrieux. Lannion-Trégor Communauté compte désormais 57 communes.

¹ La Breizh COP est un projet de territoire à l'échelle de la Bretagne, initié et porté par le Conseil Régional, et construit sur le modèle de la Cop 21.



Le territoire aujourd'hui :

57 communes

103 412 habitants (INSEE - 2020)

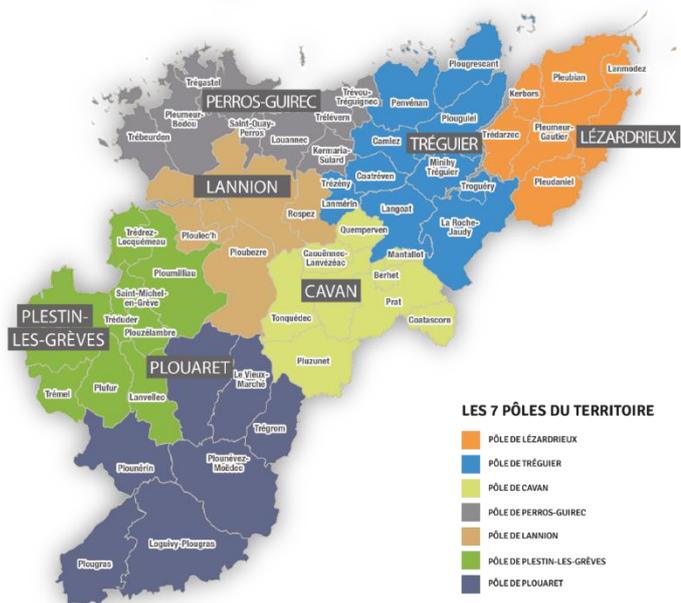
919 km²

238 M€ de budget dont 100M€
d'investissement – (données 2021)

7 pôles d'animation territoriale

85 conseillers titulaires

1100 agents



Encart n°1 : Les pôles territoriaux

Compte tenu de la configuration géographique de la communauté d'agglomération, le territoire communautaire s'est structuré en 7 pôles afin de maintenir des liens de proximité avec les élus et les habitants. Des instances de travail et d'échanges de proximité ont été mises en place (conférences territoriales) afin d'échanger sur les grands projets et les dossiers stratégiques de l'Agglo mais aussi sur des problématiques locales.

Les domaines d'action de Lannion-Trégor Communauté

Transférées par la Loi ou par la volonté des communes membres, les compétences de Lannion-Trégor Communauté se sont progressivement étoffées. Conformément au cadre juridique, l'Agglomération a adopté un socle de compétences obligatoires (▲), complétées par un certain nombre de compétences optionnelles et facultatives (▲). Ces dernières s'exercent sur tout ou partie du territoire.

ÉCONOMIE – FORMATION

- ▲ Le développement économique
- ▲ Le soutien au commerce local
- ▲ La promotion du tourisme – via l'Office du Tourisme Communautaire (OTC)
- ▲ L'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation

AMÉNAGEMENT – MOBILITÉS

- ▲ L'aménagement de l'espace communautaire
- ▲ Les transports
- ▲ La voirie et les parcs de stationnement d'intérêt communautaire
- ▲ Les équipements ferroviaires du territoire (aménagement des abords des gares)
- ▲ L'aménagement numérique du territoire

HABITAT – SOLIDARITÉ – SPORT ET CULTURE – COOPÉRATION

- ▲ La politique de la ville dans la communauté
- ▲ L'équilibre social de l'habitat
- ▲ Les aires d'accueil des gens du voyage
- ▲ L'action sociale d'intérêt communautaire - via le Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS)
- ▲ La petite enfance, l'enfance-jeunesse - via le Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS)
- ▲ Les espaces France Services et les Maisons de service au public (MSAP)
- ▲ Les Maisons de santé
- ▲ Les équipements et services sportifs et culturels d'intérêt communautaire
- ▲ La coopération décentralisée

ENVIRONNEMENT

- ▲ La protection et la mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie
- ▲ La gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI)
- ▲ La gestion des ordures ménagères et le tri sélectif
- ▲ L'eau et l'assainissement

La démarche du Projet « Cap 2040 »

Un projet fondé sur le SCoT du Trégor...

Le Schéma de cohérence territoriale (SCoT) du Trégor, fruit d'un long travail collectif, constitue le socle du Projet de territoire « Cap 2040 ». Adopté en février 2020, celui-ci détermine pour les 20 années à venir la manière avec laquelle les différentes fonctions qui intéressent les Trégorrois (habitat, économie, commerce, équipements et services, etc.) sont amenées à se déployer sur le territoire, tout en préservant et valorisant les richesses environnementales et patrimoniales qu'il abrite. Le SCoT fixe un certain nombre d'orientations « cadre » en matière d'aménagement qui ont guidé la réflexion de l'élaboration du Projet de territoire « Cap 2040 ».

... enrichi par des travaux participatifs

Les éléments de diagnostic et les enjeux issus du SCoT ont été enrichis par l'apport des participants aux différentes instances de réflexion et de dialogue mises en place spécifiquement pour l'élaboration du Projet de territoire. Les travaux de l'ADEUPa sur l'Ouest Breton en transitions² ont été partagés dans ce cadre, permettant aux Trégorrois de se représenter ce que pourrait être le territoire et son environnement élargi à l'horizon 2040.

L'ensemble des domaines d'action de l'Agglomération et des secteurs couverts par le projet de territoire a pu ainsi être nourri d'apports complémentaires au SCoT.

Une démarche impliquant de nombreux acteurs

Un Comité stratégique et un Comité exécutif se sont réunis mensuellement entre les mois d'octobre 2020 et de février 2021 et ont mobilisé, en séances plénières, en ateliers thématiques ou via des contributions à distance, de nombreux acteurs :

- Élus communautaires et maires du territoire ;
- Élus communaux membres des commissions thématiques de Lannion-Trégor Communauté et du Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) ;
- Membres du Conseil de développement ;
- Techniciens de Lannion-Trégor Communauté.

Cette phase de concertation a permis d'élaborer l'armature du nouveau projet de territoire et d'en définir le contenu à soumettre à la consultation publique avant son adoption par le conseil communautaire.

Un Projet soumis à l'avis de l'ensemble de la population du Trégor

Au-delà de l'implication du Conseil de développement, Lannion-Trégor Communauté a souhaité soumettre le Projet de territoire à l'avis de l'ensemble de la population trégorroise.

Cette consultation large a un double objectif. Il s'agit premièrement d'enrichir le projet en vérifiant que celui-ci rencontre les attentes de la population et en l'adaptant le cas échéant. Deuxièmement, elle vise à faire connaître aux habitants l'intercommunalité telle qu'elle a évolué ces dernières années, tant au niveau de son périmètre que de ses domaines d'action.

Ce recueil d'observations est organisé via des registres mis à disposition dans l'ensemble des mairies et des maisons communautaires du territoire (soit plus 60 lieux), ainsi que via un formulaire en ligne et la tenue de permanences animées par des représentants du Conseil de développement dans chacun des 7 pôles territoriaux entre les mois de mars et avril 2021.

² L'Ouest breton en transitions – Enjeux et perspectives, ADEUPa Brest-Bretagne, 2020, 88 pages. L'Agence d'Urbanisme Brest-Bretagne (ADEUPa) est une association au service des collectivités et des acteurs publics de l'Ouest Breton dont Lannion-Trégor Communauté est membre. Elle apporte son expertise en matière d'analyse des dynamiques territoriales, d'étude et de planification ou encore d'animation.

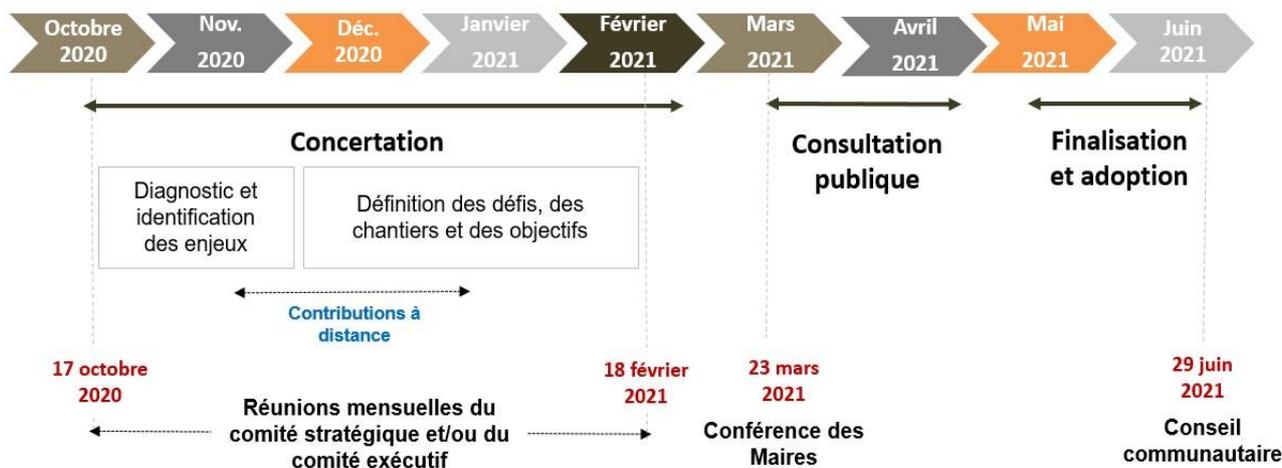
Ce type de démarche de consultation, encore peu développé par les intercommunalités pour l'élaboration de leur projet de territoire³, répond à la volonté politique des élus de l'Agglomération de faire vivre la démocratie locale en favorisant l'expression citoyenne et en informant la population sur la place et le rôle de Lannion-Trégor Communauté dans l'action publique locale.

Encart n°2 : Instances de dialogue et de concertation de l'élaboration du Projet de territoire « Cap 2040 »

Le Comité exécutif, composé du président et de 10 vice-présidents de Lannion-Trégor Communauté et de 10 représentants du Conseil de développement, a pour mission de garantir la qualité de la démarche. Il formule des recommandations au Comité stratégique sur les orientations et la méthode d'élaboration du nouveau projet.

Le Comité stratégique, composé de l'ensemble des maires et conseillers communautaires titulaires du territoire et de représentants du Conseil de Développement, valide les orientations du Comité exécutif et définit le contenu du Projet de territoire. Le Comité stratégique a été élargi aux conseillers communautaires suppléants, aux conseillers municipaux membres des commissions thématiques de Lannion-Trégor Communauté et du Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) ainsi qu'aux directions et services généraux des mairies et à l'ensemble des membres du Conseil de développement, à qui il a été proposé de contribuer à distance entre le 15 novembre 2020 et le 15 janvier 2021.

Les étapes et le calendrier d'élaboration du projet de territoire



³ Selon l'Association des Communautés de France (ADCF) seules 17% des intercommunalités interrogées lors de leur dernière enquête ont pratiqué un « recueil de commentaires » sur leur pré-projet de territoire (Cf « Projet de territoire, Ambitions, méthodes et pratiques », ADCF, 2020, p.48.)

Encart n°3 : Qu'est-ce que le Conseil de développement ?

Les conseils de développement sont des instances de démocratie participative. Ils sont obligatoires pour les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale à fiscalité propre (EPCI) de plus de 50 000 habitants comme Lannion-Trégor Communauté.

Constitués de citoyens bénévoles, de représentants des milieux économiques, sociaux, culturels, éducatifs, scientifiques et environnementaux, les conseils de développement ont pour but de faire émerger une parole collective, sur des questions d'intérêt commun et ainsi contribuer à enrichir la décision politique.

Le Conseil de développement de Lannion-Trégor Communauté est porté par une association éponyme de loi 1901 qui réunit 70 adhérents organisés en 5 collèges d'activités :

- Activités économiques et organismes de développement
- Enseignement supérieur, formation, recherche
- Vie collective et associative
- Syndicats de professionnels et de salariés
- Personnes qualifiées

Au sein de l'Agglomération, le Conseil de développement a un rôle consultatif. Il est ainsi impliqué dans les différentes commissions de travail de l'agglomération. Son rôle est également d'enrichir le lien entre la population et les élus du territoire.

L'architecture du Projet « Cap 2040 »

Cinq grands défis, 15 chantiers, 47 objectifs

Les principaux enjeux identifiés dans la phase de diagnostic ont permis de définir cinq grands défis à relever dont deux défis transversaux qui sous-tendent l'ensemble des politiques de l'Agglomération et deux défis thématiques. Chacun des défis est décliné en chantiers et objectifs.

Défis transversaux

- « Vivre la démocratie locale en Trégor »
- « Préserver et valoriser l'environnement »

Défis thématiques

- « Mobiliser nos potentiels pour une économie innovante et durable »
- « Planifier l'aménagement de l'espace et les mobilités »
- « Vivre solidaires »

Défi « Vivre la démocratie locale en Trégor »		Défi « Préserver et valoriser l'environnement »		Défi « Mobiliser nos potentiels pour une économie innovante, durable et créatrice d'emplois »		Défi « Planifier l'aménagement de l'espace et les mobilités »		Défi « Vivre solidaires »	
Chantier 1 « Renforcer les relations Communes - Communauté »		Chantier 3 « Tendre vers un territoire à énergie positive »		Chantier 7 « Consolider, déployer et faire progresser nos filières »		Chantier 9 Organiser un territoire équilibré autour des centralités		Chantier 13 « Offrir un habitat performant et solidaire »	
1	Favoriser la communication entre les communes et leur Agglomération	6	Diminuer les consommations énergétiques	19	Conforter et diversifier nos activités de hautes technologies	28	Organiser un territoire équilibré	38	Valoriser l'habitat existant et inciter au renouvellement urbain
2	Créer une dynamique au sein des pôles territoriaux	7	Développer les sources d'énergie renouvelables	20	Renforcer et structurer notre dynamique touristique	29	Aménager le territoire autour des centralités	39	Inscrire le logement dans un contexte d'habitat / cadre de vie
Chantier 2 Renforcer l'intégration de l'expertise citoyenne dans les politiques communautaires		8	Entraîner les acteurs du Trégor dans les transitions	21	Accompagner les mutations de l'économie de proximité	30	Aménager le territoire pour tendre vers zéro artificialisation nette et préserver les paysages	40	Adapter le parc de logements aux enjeux actuels et à venir
3	Faire connaître la communauté d'agglomération et son conseil de développement auprès de la population	Chantier 4 Construire une politique de gestion globale et cohérente des déchets		22	Développer et soutenir une agriculture durable et attractive	Chantier 10 Réduire l'énergie consommée et les gaz à effet de serre émis pour nos déplacements		41	Favoriser l'inclusion
4	Favoriser le dialogue entre la communauté d'agglomération et son conseil de développement	9	Réduire la production de déchets	23	Impulser le développement de l'économie maritime et s'engager dans la croissance bleue	31	Réduire les trafics automobiles pour réduire les émissions de gaz à effet de serre	Chantier 14 « Prévenir la vulnérabilité et l'exclusion »	
5	Associer les Trégorrois aux politiques communautaires	10	Transformer nos déchets en ressources	Chantier 8 « Accompagner le développement d'une économie territoriale inventive, agile et durable »		32	Favoriser les mobilités « décarbonées »	42	Faciliter l'accès aux services publics, sociaux et de soins
		11	Mobiliser les acteurs du territoire	24	Attirer, accueillir et faire émerger les acteurs économiques	Chantier 11 Développer une politique inclusive des mobilités		43	Accompagner l'insertion sociale et professionnelle
		Chantier 5 Préserver et valoriser les ressources naturelles pour un développement durable		25	Attirer et transformer les compétences	33	Informier et communiquer sur les services de mobilité	44	Accompagner les personnes vulnérables
		12	Anticiper le changement climatique et relever le défi de l'eau	26	Contribuer à l'évolution de la formation pour servir l'excellence de la recherche et le dynamisme de l'innovation	34	Favoriser l'accès à la mobilité	Chantier 15 « Prendre part au développement culturel et sportif du territoire »	
		13	Préserver les ressources en eaux douces, le littoral et les milieux aquatiques	27	Faire des transitions un moteur de nos actions	Chantier 12 Organiser un territoire accessible, attractif et sécurisé		45	Soutenir les singularités artistiques et culturelles du territoire
		14	Connaître, préserver et valoriser la biodiversité, en tous lieux			35	Développer les infrastructures et les outils numériques	46	Transmettre et partager les arts, la culture et le patrimoine
		15	Convaincre et engager le Trégor par la sensibilisation et l'éducation à l'environnement			36	Créer de nouveaux itinéraires avec les grands axes d'échanges et de communication	47	Participer au développement de la pratique sportive
		Chantier 6 Soutenir et valoriser l'agriculture du Trégor à taille humaine et vertueuse				37	Sécuriser les circulations internes au territoire, en particulier dans les centralités		
		16	Accompagner les agriculteurs dans la transition agro-écologique						
		17	Favoriser l'installation, préserver et restructurer le foncier agricole						
		18	Porter une dynamique du bien-vivre ensemble dans l'espace rural						

L'architecture du Projet de territoire « Cap 2040 »

La mise en œuvre du Projet de territoire

Le Projet de territoire est une feuille de route stratégique à partir de laquelle différents plans et outils opérationnels sont déclinés pour mettre en œuvre, concrètement, les orientations du Projet.

Trois outils opérationnels à adosser au Projet de territoire...

Le Pacte de gouvernance

Ce pacte organise et formalise les relations entre les communes et la communauté d'agglomération. Il traite d'enjeux tels que l'accès à l'information, la participation aux instances et organismes satellites de l'EPCI, l'organisation du dialogue territorial et intercommunal autour des centralités, et enfin l'organisation des transferts de compétences et de la mutualisation entre communes et communautés.

Le Pacte Financier et Fiscal (PPF)

Ce pacte formalise les relations financières entre Lannion-Trégor Communauté et ses communes membres, afin d'ajuster la dépense publique et les recettes fiscales du territoire aux compétences exercées. Il définit les principes directeurs et modalités de déploiement des dispositifs d'accompagnement de Lannion-Trégor Communauté en matière d'investissement (Guide des Aides Financières par exemple) ainsi qu'en matière de fonctionnement (flux financiers entre Lannion-Trégor Communauté et les communes membres, par exemple).

Le Programme Pluriannuel d'Investissement (PPI)

Pour financer ses projets, Lannion-Trégor Communauté sollicite des subventions dans le cadre de contrats signés avec des partenaires financiers aux différentes échelles territoriales (Département, Région, Etat, Europe). Ce document planifie les investissements envisagés pour la période 2021-2024, en tenant compte de leur coût prévisionnel, de critères de priorité et de leur rythme de réalisation.

... et des outils de planification ou de cadrage à élaborer ou à actualiser :

- Le Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) ;
- Le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal - Habitat (PLUi-H) ;
- Le Plan de Mobilité ;
- Le Contrat de Ville ;
- L'Analyse des Besoins Sociaux ;
- Le Schéma Petite Enfance et le Plan d'Action Sociale ;
- Le Plan de Lutte contre les Algues Vertes ;
- Les Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux.

Un suivi-évaluation du Projet de territoire dans le cadre d'une commission de travail

Les commissions de travail de Lannion-Trégor Communauté, composées d'élus communautaires, d'élus municipaux et de représentants du Conseil de développement ont un rôle consultatif, de propositions et d'avis sur les dossiers ou projets qui sont soumis pour délibération au Conseil Communautaire.

Le suivi-évaluation du Projet de territoire « Cap 2040 » sera mené dans le cadre de la Commission n°8 « Pays du Trégor et prospectives ».

« Prendre sa place dans le monde de 2040 »

Au moment de choisir le cap à suivre vers 2040, il est utile de se représenter ce que pourrait être le territoire et son environnement élargi à cet horizon. L'avenir est à écrire mais il est d'ores et déjà en partie meublé par certaines tendances lourdes comme le renouvellement des pratiques et valeurs sociétales, le vieillissement, et par des transitions environnementales dont le législateur a programmé la concrétisation. Le Trégor de 2040 qui se profile laisse déjà entrevoir certains de ses traits, les autres sont à dessiner !

Une évolution des modes de vie, entre individualisation et besoin de nouvelles solidarités

La diversification des modes de vie que l'on observe depuis quelques années correspond à une évolution culturelle profonde, qui ne paraît pas appelée à s'inverser d'ici 2040. Il s'agit donc d'y préparer le territoire, tout en conciliant les attentes exprimées par les habitants avec d'autres objectifs qui peuvent paraître contradictoires : le maintien de la cohésion sociale, le souci d'un égal accès aux services, et la réduction de l'empreinte écologique induite.

Un renouvellement des pratiques et valeurs sociétales qui interpellent l'organisation du Trégor

Aux modes de vie synchronisés et homogènes des Trente glorieuses ont succédé des rythmes et des pratiques individuels différenciés, parfois contraints, souvent choisis et guidés par le désir d'organiser ses temps librement et de donner du sens à ses activités :

- Dans leurs comportements de commerce, les Français consomment moins et différemment. Les contraintes qui pèsent sur leur pouvoir d'achat, la prise de recul avec le consumérisme des décennies passées et le souci croissant de la responsabilité environnementale amènent de plus en plus de ménages à privilégier l'achat de produits locaux, de seconde main... Les canaux d'achat utilisés se démultiplient : e-commerce, vente directe, circuits courts, ventes entre particuliers grâce aux plateformes numériques... Dans ce contexte, le modèle du magasin est appelé à se réinventer, et le territoire doit se préparer à l'émergence de nouveaux modes de vente.
- La même attente de diversité s'exprime pour les services et les procédures administratives, où les contraintes d'articulation des temps sociaux amènent à rechercher des plages d'ouverture plus larges ou les commodités d'accès des services numériques. Les territoires sont au début d'une recomposition de leur offre, qui doit tirer profit de ces innovations tout en préservant la dimension sociale des services.
- Les pratiques récréatives et culturelles connaissent la même évolution. Les activités pratiquées en dehors des cadres associatifs se développent. Le bien-être et l'épanouissement personnel prennent de l'importance par rapport à la compétition. Les sports et activités de plein-air, pour lesquels le Trégor possède de réels atouts, ont le vent en poupe.
- Les mobilités se démultiplient, car la désynchronisation des horaires de travail, d'achats de consommation et de loisirs a rendu complexe l'organisation des transports en commun et a donné une place considérable aux déplacements individuels.

Un vieillissement prévisible de la population à préparer

Une seconde tendance lourde doit bien être appréhendée. Comme l'ensemble de la France, le Trégor entre dans une période de vieillissement de la population, qui correspond à la montée en âge de la génération du baby-boom. Le territoire est particulièrement concerné, car il présente depuis les années 1970 un solde naturel négatif qu'il a su périodiquement compenser par une attractivité forte auprès de jeunes ménages,

permise notamment par le dynamisme de son économie. D'ici 2040 toutefois, il sera difficile de retrouver ce type de dynamique car les jeunes ménages seront moins nombreux partout (figure 1). L'enjeu est donc moins de contrecarrer le vieillissement que de maintenir le meilleur équilibre générationnel possible en poursuivant les efforts menés en matière d'économie et d'emploi. Ce vieillissement pose des questions nouvelles et particulièrement importantes. Un nombre plus élevé de ménages âgés entrant, pour une part d'entre eux, dans une dépendance progressive, implique de pouvoir proposer davantage de logements de taille petite ou intermédiaire, plus proches des services, et moins de maisons familiales car beaucoup seront libérées. Il implique de développer les services d'aide à domicile et les structures d'accueil spécialisées. Il a pour corollaire, enfin, de réduire la population en âge de travailler, et pose le risque d'accroître la difficulté à recruter dans les secteurs à fort besoin de main d'œuvre (voir par ailleurs).



Le vieillissement est un phénomène particulièrement marqué dans le Trégor. Mais il concerne aussi l'ensemble des territoires bretons, et même au-delà, ce qui réduit la possibilité de retrouver la dynamique migratoire très favorable des années 70 à 2000.

Figure 1. Répartition par classe d'âge du gain de population dans l'Ouest breton entre 2015 et 2040 (+ 84 700 habitants)

Source : INSEE, Omphale, scénario central.

Les réponses à ces deux transformations doivent être conçues à la bonne échelle, celle de bassins de vie désormais élargis, dans lesquels la proximité doit être pensée avec la mobilité et les opportunités nouvelles permises par le numérique.

Une cohésion sociale à l'épreuve des disparités

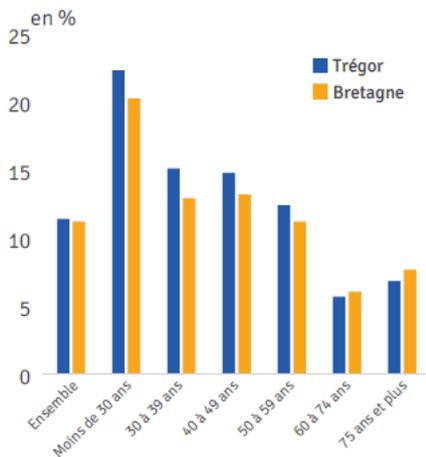
En Bretagne et dans le Trégor, la vitalité des liens familiaux, associatifs et coopératifs, et le poids important de l'emploi public ont longtemps assuré une cohésion sociale assez forte. Mesurée à travers les inégalités de revenus et la capacité d'accès au logement, à l'emploi, aux soins, ou à l'éducation, elle apparaît toujours comme relativement satisfaisante (figure 2). Mais derrière ce constat général, beaucoup de personnes se trouvent entravées dans l'accès à ces fonctions essentielles, pour des raisons de transition dans leur vie personnelle, d'insuffisance de revenus, de handicaps, ou par l'entrée dans le grand âge... Elles sont alors dans une situation de vulnérabilité, que le territoire peut les aider à surmonter.



LTC : Lannion-Trégor Communauté / GPA : Guingamp-Paimpol Communauté
SBAA : Saint-Brieuc Armor Agglomération

Figure 2. Niveaux de vie et taux de pauvreté Source : INSEE.-

Les indicateurs de cohésion sociale sont plutôt favorables dans le Trégor, mais ne doivent pas occulter les nombreuses situations de vulnérabilité sociale auxquelles le territoire peut apporter des réponses.



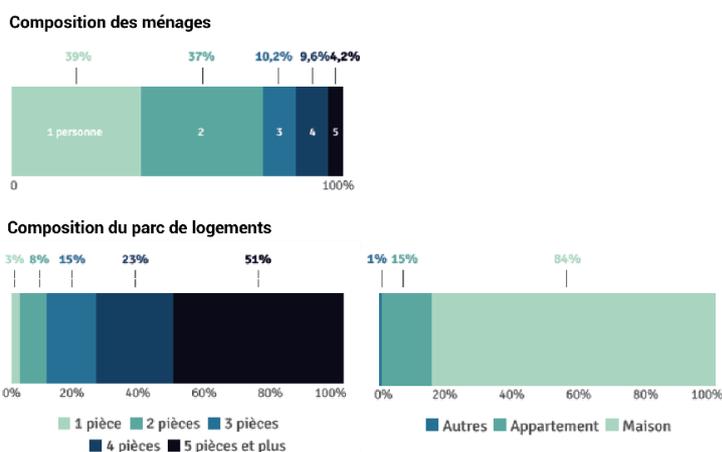
En comparaison avec la moyenne régionale, le taux de pauvreté est sensiblement plus élevé chez les moins de 60 ans. Ce qui constitue une évolution défavorable pour le Trégor, par rapport à la situation qui prévalait jusqu'au tournant des années 2000.

Figure 3. Le taux de pauvreté par tranche d'âge
Source : INSEE, FiLoSoFi, 2015.

Un parc de logements uniforme, peu adapté aux évolutions démographiques et sociales

Trouver un logement est bien sûr l'une des premières conditions à une bonne intégration sociale. Le parc du Trégor est très largement constitué de maisons, en statut propriétaire, et pour beaucoup d'entre elles éloignées des pôles d'emplois et de services (figure 4). Il doit être diversifié pour mieux répondre aux différents besoins (parcours résidentiels), et notamment ceux des personnes en situation de vulnérabilité :

- Le nombre de personnes par ménages connaît une diminution régulière en raison du vieillissement et des recompositions familiales, ce qui nécessite davantage de logements petits ou de taille moyenne. Après une séparation, il est courant de rechercher un logement locatif, dont la part apparaît elle aussi insuffisante. C'est également l'attente de jeunes ménages dont la stabilisation professionnelle est de plus en plus tardive.
- Le coût du logement, qui a connu une forte augmentation depuis vingt ans, constitue un autre obstacle pour certains ménages. L'offre locative sociale et l'accès social à la propriété peuvent utilement être développés pour garantir l'accès au logement pour tous, même si certaines parties du territoire ne présentent pas de difficulté particulière de ce point de vue. Pour maîtriser le coût d'usage du logement, il convient aussi de favoriser les travaux d'isolation sur une partie du parc construite avant les premières réglementations thermiques.
- Pour favoriser l'inclusion sociale des personnes, il est souhaitable enfin de localiser ces logements au plus près des services et des lieux de sociabilité. Les difficultés de mobilité sont une contrainte lourde, qui distendent souvent les liens sociaux et rendent compliquées les démarches de la vie courante. Dans le souci de ne pas affaiblir la mixité sociale, il est aussi souhaitable d'éviter de les concentrer de manière excessive.



Le parc de logements du Trégor est très uniforme, et paraît peu adapté par le type et la taille des logements proposés à des ménages de plus en plus petits et à la diversification des attentes.

Figure 4. Le parc de logements dans le Trégor

Source : INSEE, RP 2015.

Un accès aux services à organiser aux bonnes échelles et à ouvrir à tou.te.s

Permettre un plein accès aux services est le deuxième enjeu-clé de cohésion sociale. Le territoire est organisé autour de villes et de bourgs-relais qui apportent des services essentiels au-delà de leurs seuls habitants. Cette armature territoriale garantit un accès de proximité et doit être confortée. Mais beaucoup d'initiatives peuvent venir la compléter. Le numérique ouvre des possibilités inédites, tout comme la mutualisation de services. Cette structuration est à envisager à l'échelle du bassin de vie.

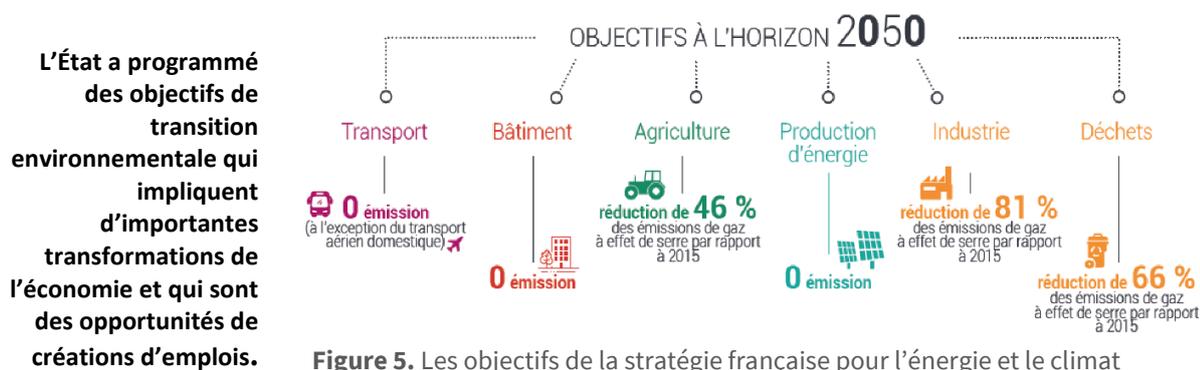
Mais l'accessibilité n'est pas seulement géographique. L'accès aux soins, par exemple, est de plus en plus souvent contrarié par la perte de médecins, tandis que la consommation d'actes médicaux est appelée à augmenter avec le vieillissement de la population. L'accès aux activités culturelles et sportives quant à lui est parfois entravé par le manque de ressources financières pour les ménages les moins favorisés, ou par le manque de temps pour les cadres, les professions indépendantes et de nombreux parents isolés. L'offre est parfois insuffisante, mais peut aussi simplement s'avérer inadaptée par ses coûts ou par ses horaires. La persistance de freins culturels qui empêchent certaines populations de s'en saisir est une troisième barrière. Or ces activités contribuent fortement à l'inclusion des personnes, à l'épanouissement personnel et à la cohésion dans un Trégor où culture bretonne et spectacle vivant sont particulièrement fédérateurs.

Des transformations économiques qui ont durement touché le Trégor, et que le territoire doit préparer

Le troisième grand enjeu de cohésion sociale tient à la capacité des personnes à renouveler leurs compétences tout au long de leur vie professionnelle. Le Trégor a été exposé à des plans sociaux récurrents qui imposent parfois de se réorienter professionnellement. Le développement de programmes d'éducation populaire et de formation tout au long de la vie pourrait en cela constituer une réponse pertinente.

Des modèles économiques appelés à évoluer

Économie de la connaissance, économie du partage, économie circulaire... la diversité de ces formules illustre la recherche de modèles adaptés à une société mondialisée qui prend conscience des atteintes excessives qu'elle porte aux écosystèmes. L'économie de 2040 sera nécessairement différente, amenée à changer par les enjeux environnementaux qui se présentent à elle (figure 5). Et qui constituent pour le Trégor autant d'opportunités de diversifier un tissu économique qui a souvent subi le contrecoup de sa spécialisation (télécommunications, agriculture), et de créer des emplois nouveaux et plus diversifiés.



Source : ADEUPa, 2020.

Des ressources naturelles et une capacité d'innovation à mobiliser pour réussir la transition énergétique

La transition énergétique apparaît comme l'un des gisements principaux. Les activités qui concourront à la maîtrise des consommations d'électricité, au développement de la part des énergies renouvelables (EnR) et à la sécurisation d'un approvisionnement énergétique particulièrement fragile en Bretagne, constituent un pilier de l'économie de demain. Le Trégor dispose d'un potentiel considérable, avec notamment un parc de logements pour partie vétuste et à moderniser, et un territoire propice au développement des énergies renouvelables.

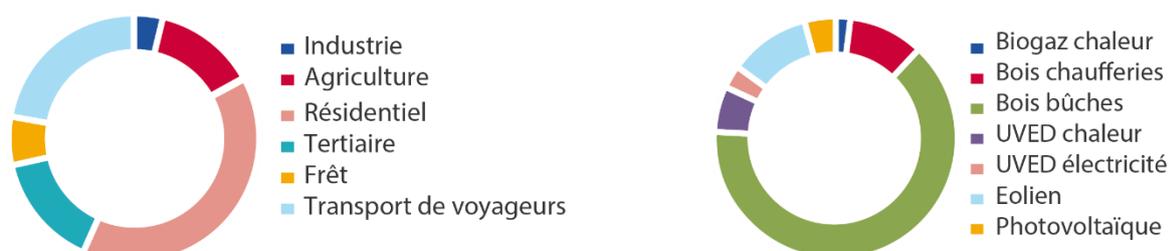


Figure 6. Consommation d'énergie finale et production d'énergie dans le Trégor

Source : EnerGES, 2014.

La recherche de sobriété énergétique et la production d'énergie renouvelable constituent, au-delà de leur nécessité environnementale, deux opportunités de création d'emplois considérables pour le Trégor.

Un territoire pionnier dans la gestion des déchets et qui doit à présent relever le défi de l'économie circulaire

Plus généralement, l'économie en 2020 repose toujours en grande partie sur un modèle productiviste, extractiviste et linéaire, qui à la fois mobilise une quantité de ressources excessive et qui génère beaucoup de déchets. L'objectif est désormais d'évoluer vers une économie circulaire qui au contraire recherche dès la conception des produits puis tout au long de leur vie le moindre impact environnemental : moins de ressources utilisées, un usage adapté au besoin réel, idéalement partagé, la revente après usage et, in fine, un recyclage exigeant. Il est même opportun d'envisager une conception de l'économie qui régénère les ressources naturelles et sociales. Cette boucle vertueuse est à organiser à l'échelle des territoires.

Des relocalisations d'activités à préparer

La volonté de réduire les émissions de GES et le questionnement sur la souveraineté économique posé par la crise de la Covid peuvent aussi amener à relocaliser certaines activités stratégiques. L'économie mondiale a jusqu'à présent évolué par intégration croissante des chaînes de production et de valeur à l'échelle mondiale. Les enjeux actuels invitent à réinventer un modèle qui favorise plutôt l'interaction de systèmes productifs locaux divers et relativement autonomes, organisation plus résiliente en cas de crise écologique, sanitaire ou géopolitique. De tels systèmes ne peuvent s'envisager que dans le cadre d'un dialogue renouvelé entre collectivités territoriales, en particulier entre métropoles, villes, territoires périurbains et territoires ruraux.

Des filières économiques traditionnelles à adapter aux transitions environnementales et démographiques

Si ces grands enjeux environnementaux constituent bien des opportunités nouvelles, ils impliquent aussi une évolution des filières économiques traditionnelles du Trégor. Celles-ci sont très marquées par le poids des industries et services de haute technologie (figure 7), des activités primaires et du tourisme. Les

compétences existantes en matière d'électronique et de photonique paraissent trouver à s'exprimer dans une économie de plus en plus digitale. Pour l'agriculture, les transformations à opérer semblent plus importantes, tant le modèle traditionnel s'avère consommateur d'intrants et impactant pour le climat et pour l'eau. Les initiatives d'agriculture raisonnée et bio, mais aussi la structuration des circuits courts, se multiplient et paraissent appelées à représenter une part croissante de la production et de la consommation en 2040. Le tourisme quant à lui s'est développé dans le Trégor autour d'une clientèle plutôt familiale et semble relativement préservé des restrictions liées aux crises mondiales, politiques et sanitaires. Mais la tension sur la main-d'œuvre, paraît constituer une menace particulière pour lui, qui questionne sur la revalorisation de ses métiers.



Le Trégor présente un tissu économique original, autour de filières fortes. Mais qui propose des emplois très spécialisés.

N.B. l'axe d'abscisse représente la moyenne bretonne : les secteurs représentés à droite sont plus représentés dans le Trégor qu'en Bretagne et inversement.

Figure 7. Les spécificités de la structure d'emplois du Trégor par rapport à la Bretagne

Source : INSEE, RP 2010 et 2015.

Toutes ces évolutions, si elles constituent des défis à relever et pourvoyeurs d'activités nouvelles, vont beaucoup renouveler les métiers. Il faut donc accompagner les Trégorrois dans le renouvellement de leurs compétences pour que les emplois de demain soient bien des opportunités professionnelles choisies, porteuses de sens, et qu'ils ne se traduisent pas par des bouleversements personnels et familiaux subis.

Un aménagement de l'espace à réinventer

Le Trégor présente une diversité d'espaces qui concourt à sa richesse paysagère, à la qualité de son cadre de vie et à ses équilibres socioéconomique et environnementaux. Le développement du territoire a toutefois pris la forme, depuis les années 1960, d'un important étalement urbain, et d'une dispersion accrue des habitants dans l'espace, tous deux permis par la généralisation de l'automobile. Ce modèle trouve ses limites dans la disparition des terres agricoles, l'érosion de la biodiversité, la surconsommation d'énergie... Mais il paraît aussi inadapté aux attentes d'une population qui sera plus vieille et donc potentiellement moins mobile en 2040.

Une diversité d'espaces qui est une richesse, des complémentarités à renforcer

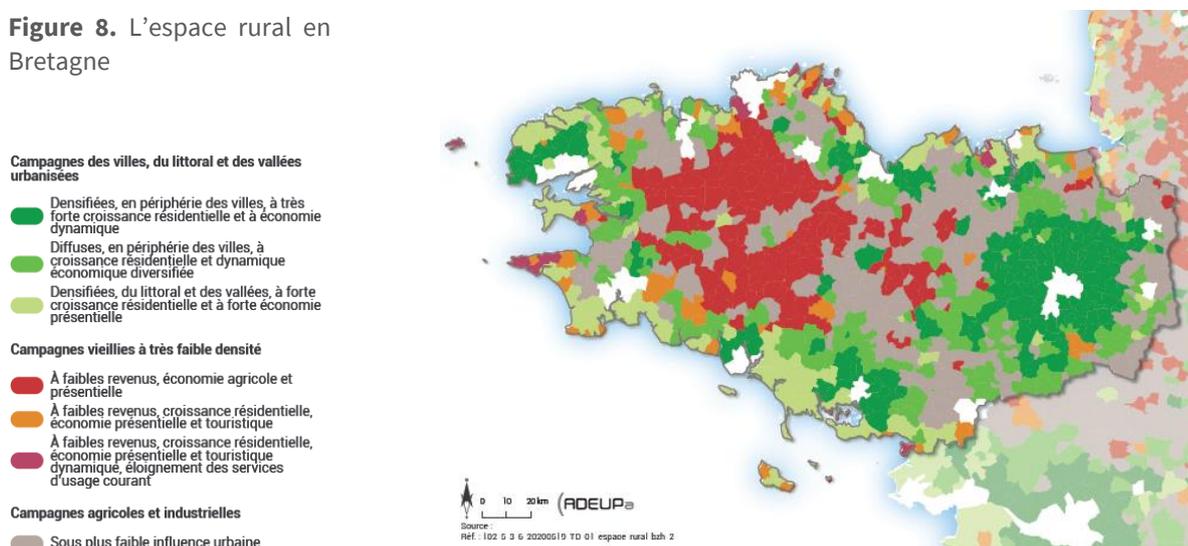
Le Trégor présente une diversité d'espaces dont les problématiques sont sensiblement différentes :

- Lannion et Tréguier constituent les espaces urbains traditionnels du territoire, porteurs de nombreux équipements structurants, et d'une partie importante des activités et du parc de logements du Trégor. Comme la plupart des petites villes, elles ont connu une certaine désaffection, beaucoup de ménages préférant acquérir un grand logement en périphérie. Cet affaiblissement démographique a érodé l'offre de services proposés par ces villes, au détriment de l'ensemble du territoire.

- Le littoral présente une qualité paysagère qui fait la notoriété du Trégor. La culture maraîchère y est très présente, favorisée par la douceur du climat et la qualité des sols. Les activités liées à la mer y sont inégalement développées. Mais le littoral est aussi très convoité pour y résider, et a été beaucoup urbanisé depuis un demi-siècle. L'élévation prévisible du niveau de la mer, conjuguée aux épisodes tempétueux et aux forts coefficients de marée, menace de plus en plus de biens, d'activités et de personnes.
- On retrouve au sud un espace resté dévolu principalement à l'activité agricole, comme au centre de la Bretagne (figure 8). Il connaît depuis plus d'un siècle un recul démographique et un vieillissement marqués. L'emploi agricole s'est réduit à mesure que l'élevage s'est modernisé, conduisant beaucoup de jeunes à quitter leur territoire. Le contexte de la transition écologique et du développement de l'économie numérique offre toutefois l'occasion d'un rebond, en valorisant les ressources naturelles et en reconnaissant davantage les services écosystémiques rendus à tout le territoire.
- Entre ces espaces urbanisés et l'espace rural on retrouve aujourd'hui des espaces que l'on qualifie de périurbains. A dominante rurale jusqu'à une période récente, l'installation de nombreux ménages attirés par l'acquisition d'un pavillon individuel en a transformé la physionomie et la composition sociale. Le recours à la voiture y est nécessaire pour la plupart des déplacements, ce qui contribue fortement aux émissions de GES et interroge sur le maintien de leurs habitants dans le contexte de vieillissement de la population.

Derrière cette diversité se cachent des complémentarités multiples. Le développement des parties les plus dynamiques du territoire sur les plans démographique et économique est rendu possible par la disponibilité et la valorisation de ressources naturelles qui viennent bien souvent d'espaces moins favorisés. De même les emplois développés autour de Lannion permettent une attractivité résidentielle plus large... Elles invitent à concevoir un mode d'organisation dans lequel chacun trouve sa part dans la réussite commune.

Figure 8. L'espace rural en Bretagne



L'espace proprement rural, c'est-à-dire resté à l'écart de la périurbanisation, apporte à tout le Trégor : qualité de l'eau, énergie, biodiversité... Ses apports multiples doivent être reconnus pour leur utilité commune et peuvent être valorisés dans le contexte des transitions environnementales.

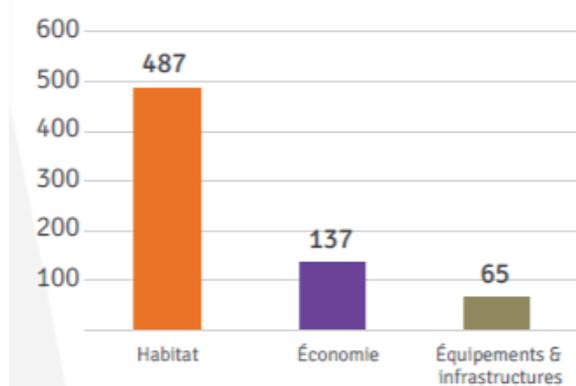
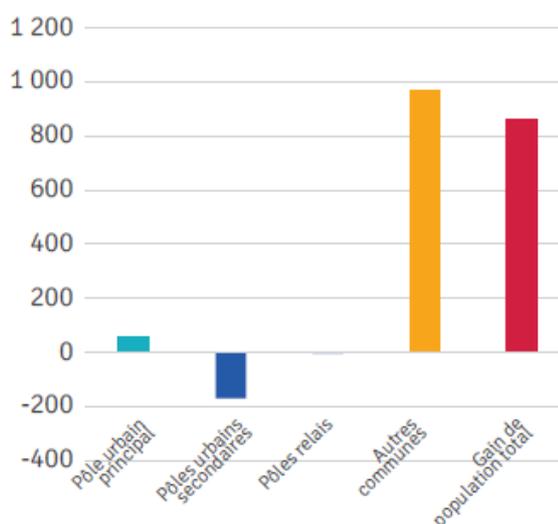
Des enjeux communs pour demain : revitaliser les centralités et maîtriser la consommation d'espace

Ces espaces sont liés par des complémentarités, mais aussi par certains enjeux communs :

- Le territoire a tout d'abord besoin de maintenir et idéalement de développer les services proposés par ses pôles structurants. Le niveau de population permet d'y pérenniser des équipements et services qui sont utiles à tous les Trégorrois. Or la dynamique démographique passée, si elle a bénéficié aux espaces périurbains, a affaibli les pôles structurants (figure 9). La recherche d'un meilleur équilibre paraît indispensable pour redynamiser le territoire.
- La maîtrise de la consommation d'espace constitue un second enjeu important. Le Trégor a consommé 69 hectares par an entre 2008 et 2018, pour ses nouveaux espaces résidentiels, économiques et ses équipements et services (figure 10). Cette urbanisation a des conséquences sur la biodiversité, sur le maintien des capacités productives agricoles, et s'avère intenable puisque le sol constitue une ressource non-renouvelable. Europe, État et Région ont fixé l'objectif, à moyen terme, de mettre en œuvre le principe du Zéro artificialisation nette (ZAN). Cela impliquera, d'ici 2040, de renouveler profondément les manières de se développer, en privilégiant les espaces déjà urbanisés, notamment ceux qui présentent une faible densité dans le périurbain, et en développant des formes urbaines innovantes et de qualité, qui allient densité et qualité de vie.

La dynamique démographique passée a beaucoup profité aux communes périurbaines, mais a affaibli les pôles et en même temps les services rendus à l'ensemble de la population

Figure 9. L'évolution de la population des pôles structurants du Trégor (SCoT) par rapport aux autres communes
Source : INSEE, RP / SCoT du Trégor, 2020.



Le Trégor consomme près de 70 Ha de terres agricoles ou naturelles chaque année. Or il s'agit d'espaces nécessaires pour la production alimentaire et indispensables par les services écosystémiques qu'ils rendent.

Figure 10. La consommation d'espaces naturels et agricoles entre 2008 et 2018
Source : ADEUPa, MOS / SCoT du Trégor, 2020.

Une nouvelle dynamique territoriale à imaginer

Pour relever tous ces défis, le territoire doit s'assurer de travailler aux bonnes échelles et avec les bons outils. Quitte à renouveler les pratiques passées et à imaginer des formes de coopération territoriale et de participation citoyenne nouvelles.

Des coopérations territoriales à développer

Dans des bassins de vie qui se sont élargis depuis les années 1960, la question des bonnes échelles d'intervention paraît centrale. Le renouvellement des modes de vie amène les Trégorrois à rechercher certains équipements et services à des distances plus longues si cela leur permet d'accéder au niveau de spécialisation et de qualité recherché, ou plus en proximité pour des besoins courants. Ces réponses multiples doivent être conçues en articulant les initiatives communales et communautaire, et dans le dialogue avec les territoires voisins. Ce besoin de coopérations territoriales renforcées s'avère essentiel aussi en matière de développement économique. La digitalisation passe par des projets collaboratifs qui se conçoivent à des échelles de plus en plus grandes. Le Trégor a déjà pris cette habitude, en se dotant d'un cadre de discussion régulier avec l'intercommunalité de Guingamp-Paimpol mais aussi avec celle de Morlaix et la métropole de Brest, et en s'inscrivant dans la démarche French Tech Brest+. Cette agilité à penser l'action à plusieurs échelles est à consolider.

Une démocratie locale plus ouverte pour réussir ensemble les transitions

La nature des transitions à réaliser d'ici 2040 et la demande croissante de participation citoyenne impliquent aussi de créer des formes de démocratie locale ouvertes, qui permettent de comprendre et de se saisir collectivement des enjeux locaux et globaux, et in fine, d'engager l'ensemble des acteurs locaux dans les changements à opérer. Cet engagement s'inscrit nécessairement dans le temps long, afin d'apprendre ou de réapprendre à réfléchir collectivement et établir une compréhension réciproque qui permette de sortir des préoccupations individuelles pour débattre de l'intérêt collectif. Tel est notamment le rôle du conseil de développement ou des conseils de quartiers.

► Pour aller plus loin : [L'Ouest breton en transitions – Enjeux et perspectives, ADEUPa Brest-Bretagne, 2020](#)

DÉFI

VIVRE LA DÉMOCRATIE LOCALE EN TRÉGOR



Défi « Vivre la démocratie locale en Trégor »

Notre société fait aujourd'hui face à des changements majeurs, nous vivons une période de transitions multiples : climatique, économique, sociale, mais aussi démocratique, technologique... L'action publique communautaire doit évoluer pour faire face à ces défis, en s'appuyant sur une démocratie locale dynamique et participative.

L'histoire récente de la communauté d'agglomération a été marquée par un rythme rapide d'évolutions du cadre réglementaire, de fusions territoriales et de transferts de compétences. Ces périmètres étant aujourd'hui stabilisés, le temps est venu de renforcer la capacité de la communauté d'agglomération à travailler en proximité avec les communes qui la composent et les acteurs locaux qui font vivre le territoire.

Pour cela, il est essentiel que les compétences et l'action de Lannion-Trégor Communauté soient mieux connues et comprises, au sein des communes et de la population. Il en va de même pour le Conseil de développement, instance représentant la société civile organisée auprès de l'Agglomération.

Des attentes s'expriment pour une meilleure coordination entre les différentes échelles de l'action publique, du niveau international au niveau local. Pour Lannion-Trégor Communauté, cela implique un renforcement des relations entre les communes et la communauté d'agglomération, en s'appuyant sur les 7 pôles du territoire, espaces propices au dialogue de proximité. Une implication forte de la société civile et des habitants est aussi attendue dans la conception et la mise en œuvre des politiques publiques. La jeunesse de notre territoire, vivier des citoyens de demain, sera particulièrement visée dans ce cadre, grâce notamment à la politique enfance-jeunesse menée par le Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS), qui contribue à accompagner les jeunes Trégorrois dans leur engagement au sein de la société. Les actions de l'Agglomération en matière d'enseignement supérieur permettront de toucher également la population étudiante du territoire.

CHANTIER N°1 : RENFORCER LES RELATIONS COMMUNES/COMMUNAUTÉ

Objectif 1 : Favoriser la communication entre les communes et leur agglomération

Au-delà de l'obligation, introduite par la loi « Engagement et proximité » du 27 décembre 2019, faite aux Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI), d'informer les Conseillers municipaux non élus communautaires de ses décisions, Lannion-Trégor Communauté devra développer de nouveaux outils afin de leur permettre de mieux participer à la dynamique intercommunale et de partager la connaissance d'un Trégor « multiple ». L'élaboration du pacte de gouvernance, partagé avec l'ensemble des communes, permettra d'associer les élus municipaux et de mieux rendre compte de l'action communautaire. Il conviendra de s'assurer, par la constitution d'un réseau d'agents d'accueil, de la bonne diffusion auprès des citoyens des compétences respectives des communes et de la communauté.

Objectif 2 : Créer une dynamique au sein des pôles territoriaux

Afin de permettre un dialogue direct avec les élus municipaux, Lannion-Trégor Communauté devra conforter le dialogue territorial par l'organisation de rencontres à l'échelle de chaque pôle. La volonté est de faire du pôle un lieu d'échange et de débat, mais également de repenser la manière de rendre compte de l'action de l'intercommunalité. Chaque rencontre territoriale aura un rôle privilégié de relais et d'interface entre l'Agglomération et ses communes membres. Elle s'appuiera sur la mise en place d'un

réseau des directeurs généraux de services (DGS) et des secrétaires de mairie pour conforter cette nouvelle dynamique.

CHANTIER N°2 : RENFORCER L'INTÉGRATION DE L'EXPERTISE CITOYENNE DANS LES POLITIQUES COMMUNAUTAIRES

Objectif 3 : Faire connaître la communauté d'agglomération et son Conseil de développement auprès de la population

L'implication des Trégorrois dans le débat public doit partir d'une meilleure compréhension du rôle et des missions de l'Agglomération et de son conseil de développement. Pour favoriser cette compréhension, Lannion-Trégor Communauté prévoit l'établissement d'un diagnostic, qui précèdera la mise en place d'actions ciblées prenant appui sur l'organisation du territoire en pôles de proximité. Les résultats de ce travail seront mesurés, pour vérifier son impact et pouvoir l'adapter au besoin. Il s'agit de donner aux acteurs et citoyens trégorrois les clés du fonctionnement des services publics locaux et de mettre en lumière le rôle de relais que le Conseil de développement peut jouer pour faire remonter leurs préoccupations, leurs idées et leurs projets.

Objectif 4 : Favoriser le dialogue entre la communauté d'agglomération et son Conseil de développement

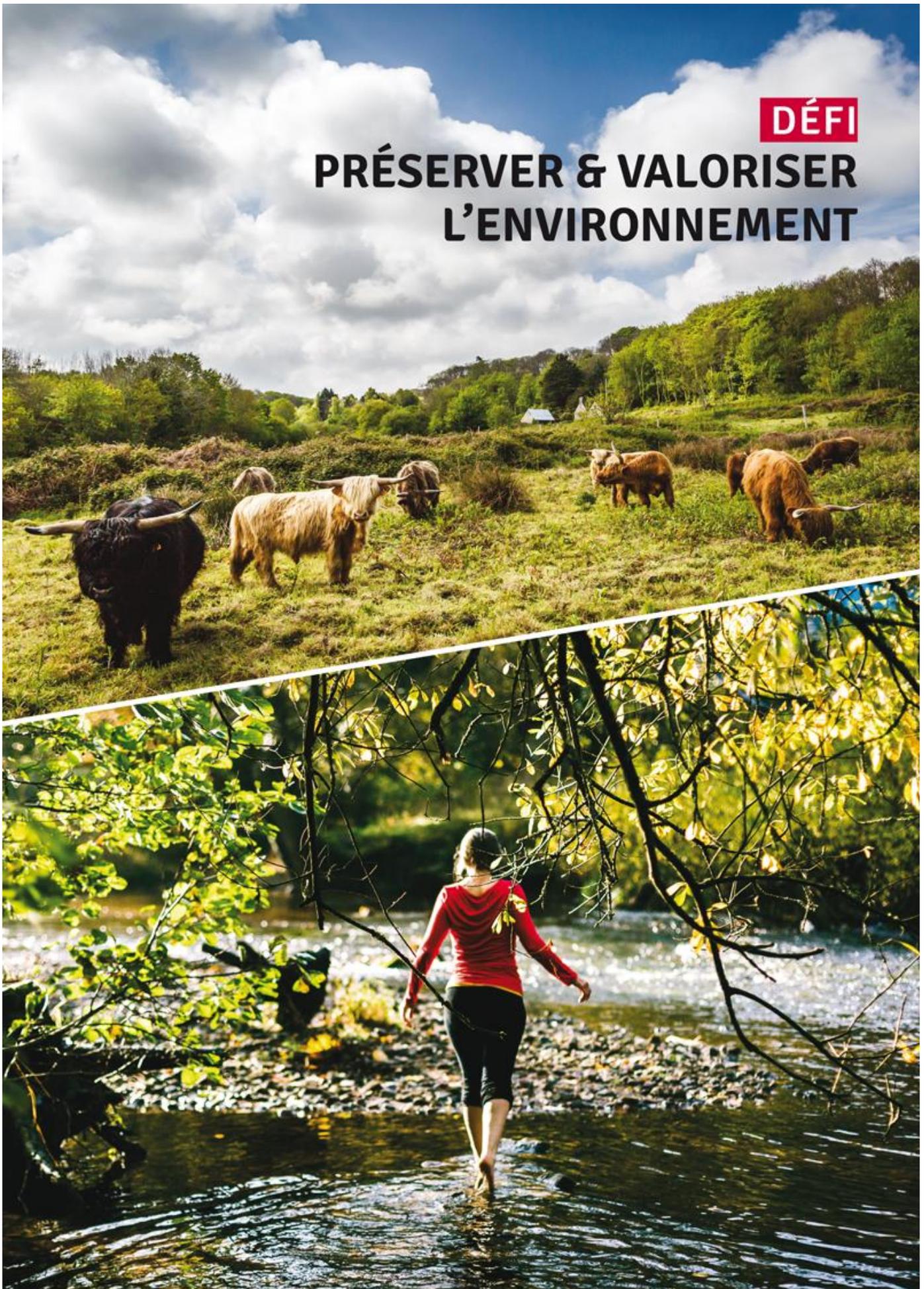
Le fonctionnement du dialogue entre l'Agglomération et son Conseil de développement sera examiné au sein de la commission thématique « Pays du Trégor et prospectives » de Lannion-Trégor Communauté, composée à 60% d'élus et à 40% de représentants du Conseil de développement. Cette commission travaillera notamment sur le renforcement de l'assise territoriale du Conseil de développement, et sur la manière d'assurer une complémentarité dans la relation qu'entretiennent l'Agglomération et son Conseil de développement avec les Trégorrois. Les documents encadrant cette relation seront revus pour intégrer les évolutions souhaitées.

Objectif 5 : Associer les Trégorrois aux politiques communautaires

Lannion-Trégor Communauté mettra en place une veille pour identifier les bonnes pratiques en matière d'implication de la société civile et des habitants, notamment les plus jeunes d'entre eux, dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques publiques. Il s'agira de documenter ce qui existe déjà sur le territoire et au-delà, et de faire en sorte que les actions menées par l'Agglomération mobilisent les outils de consultation, de concertation et de participation les plus adaptés aux objectifs définis par les élus dans les différents domaines de compétence de Lannion-Trégor Communauté. Les approches innovantes et expérimentales les plus pertinentes seront favorisées dans ce cadre. Un travail de suivi sera mené pour analyser l'impact des choix effectués et promouvoir une amélioration continue.

DÉFI

PRÉSERVER & VALORISER L'ENVIRONNEMENT



Défi « Préserver et valoriser l'environnement »

La préservation et la mise en valeur de l'environnement sont des enjeux majeurs pour le territoire. Le développement économique et social, l'urbanisme et l'habitat, les mobilités doivent intégrer cette dimension environnementale. Les actions menées jusqu'à présent ont permis :

- D'améliorer la qualité de l'eau de nos rivières et du littoral, de protéger les espaces naturels
- D'accompagner les agriculteurs dans la transition écologique
- De mieux trier les déchets et les valoriser
- De poser les bases d'un territoire résilient à travers un Schéma de Cohérence Territorial ambitieux.

Il s'agit désormais, pour lutter efficacement contre le réchauffement climatique et ses effets, d'accélérer les transitions engagées pour limiter l'impact des activités humaines, tant sur la ressource en eau, que sur la biodiversité, ou le bilan carbone du territoire. Les plans stratégiques et opérationnels, en cours d'élaboration, Plan Local d'Urbanisme intercommunal et Programme Local de l'Habitat (PLUi-H), Plan de mobilité et Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET), prendront en compte ces enjeux et guideront les politiques publiques, l'objectif étant, au-delà des actions menées par l'Agglomération, de mobiliser, d'entraîner et d'accompagner les Trégorrois dans l'évolution des pratiques et des modes de vie.

CHANTIER 3 : TENDRE VERS UN TERRITOIRE À ÉNERGIE POSITIVE

Lannion-Trégor Communauté se donne deux ans pour établir le PCAET du territoire, en étroite coordination avec le Programme d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) du Plan Local d'Urbanisme intercommunal valant Programme Local de l'Habitat (PLUi-H) et du Plan de Mobilité. Sur la base d'un diagnostic territorial, afin d'atteindre les objectifs fixés par la loi à l'horizon 2050 en termes de limitation des émissions de gaz à effet de serre, le PCAET doit permettre d'engager les acteurs du territoire dans la maîtrise de la demande en énergie, dans l'amélioration de la qualité de l'air, dans le développement des énergies renouvelables et l'adaptation au changement climatique. L'efficacité de ces actions sera mesurée par des indicateurs permettant les ajustements nécessaires chemin faisant.

Au vu des plans précédemment énoncés et de l'expérience acquise par l'Agglomération et ses communes membres, les leviers que peut actionner le territoire sont connus :

Objectif 6 : Diminuer les consommations énergétiques

La rénovation thermique des bâtiments communautaires et communaux doit s'accélérer. Lannion-Trégor Communauté établira son plan pluriannuel de travaux sur les bâtiments communautaires en fonction de ses capacités financières et accompagnera les communes dans le cadre du « Conseil en Energie Partagé » (CEP).

Une offre locale de formation aux métiers de l'habitat pour les professionnels, accompagnera les actions engagées par le Point Info Habitat (PIH) afin de mobiliser les particuliers et les entreprises, et de répondre aux nouveaux besoins. L'opportunité de la mise en place d'un service de tiers financement sera étudiée.

Lannion-Trégor Communauté intégrera les critères d'efficacité et de sobriété énergétique dans les marchés publics.

L'énergie consommée pour les mobilités devra également être fortement diminuée (→ cf. défi « Planifier l'aménagement de l'espace et les mobilités »).

Objectif 7 : Développer les sources d'énergies renouvelables

L'objectif général sera de tendre à remplacer les énergies fossiles par des énergies renouvelables, promues en tenant compte des impacts sur la biodiversité.

L'étude du potentiel de production d'énergies renouvelables sera réalisée dans le cadre du PCAET, en prenant en compte les objectifs chiffrés des lois de référence. L'Agglomération poursuivra l'installation de panneaux photovoltaïques sur les bâtiments et espaces communautaires ainsi que la mise en œuvre de son schéma de développement des chaufferies bois et réseaux de chaleur approvisionnés par du bois local géré durablement, le potentiel de production ayant été déterminé. En tant que de besoin, elle accompagnera les communes, les entreprises et les particuliers dans le cadre des contractualisations avec l'Agence de transition énergétique (ADEME).

Sans parc éolien offshore, les objectifs d'autonomie énergétique du territoire ne pourront être atteints. Aussi, l'Agglomération défendra le dossier d'un parc éolien flottant au large des côtes du Trégor, conciliant performance de production énergétique et préservation des activités halieutiques.

(cf. chantier 13 / objectif 40)

Objectif 8 : Entraîner les acteurs du Trégor dans les transitions

La loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte (LETCV) positionne la communauté d'agglomération comme coordinatrice de la transition énergétique sur son territoire. L'élaboration du PCAET doit permettre la mobilisation des citoyens, des communes et des acteurs économiques afin d'accélérer la rénovation thermique des bâtiments et habitations, de réduire les consommations d'énergie et de favoriser les projets de production d'énergies renouvelables, qu'il s'agisse de bois, de méthanisation, d'éolien terrestre, de photovoltaïque....

L'engagement des collectivités et le développement de l'investissement citoyen via, par exemple, la mobilisation d'associations présentes localement, contribueront à sensibiliser les habitants et lever les freins à la mise en œuvre de certains projets.

(cf. chantier 13 / objectif 40)

CHANTIER 4 : CONSTRUIRE UNE POLITIQUE DE GESTION GLOBALE ET COHÉRENTE DES DÉCHETS

Le Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA), initié par Lannion-Trégor Communauté en 2019, concerne les ménages et les divers secteurs économiques du territoire. Il intègre la prévention, le réemploi, la valorisation et l'élimination des déchets. L'Agglomération doit le finaliser et ainsi mettre en cohérence l'ensemble de ses interventions à tous les niveaux de ce service public : collecte, déchèteries, traitement (via le SMITRED Ouest d'Armor⁴), sensibilisation, financement.

Objectif 9 : Réduire la production de déchets

Objectif Zéro Déchet : tel est l'objectif fixé par ce plan. Le territoire, très performant en matière de tri des emballages et de valorisation, doit diminuer significativement les tonnages de déchets collectés par habitant pour respecter les objectifs fixés par la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte (LETCV).

⁴ Le SMITRED Ouest d'Armor (Valorys), Syndicat Mixte pour le Tri, le Recyclage et l'Élimination des Déchets, est un établissement public de coopération intercommunal (EPCI). Il couvre les territoires de Lannion-Trégor Communauté et de Guingamp-Paimpol Agglomération.

En parallèle des actions menées en termes de sensibilisation des habitants et des acteurs économiques, l'instauration d'une tarification incitative négociée et acceptée, en application du principe producteur/payeur à tout type de déchet, serait un levier pour réussir à atteindre ces objectifs.

Objectif 10 : Transformer nos déchets en ressources

Le modèle « fabriquer, consommer, jeter » n'est plus concevable. Le « déchet » a vocation à être matière première recyclée, mais aussi source d'énergie. Tout producteur ou détenteur de déchets doit privilégier le réemploi, la réparation, le recyclage ou toute autre valorisation, l'élimination devenant le dernier recours. Ainsi, Lannion-Trégor Communauté souhaite encourager et soutenir les initiatives locales visant à allonger la durée de vie des produits ou à valoriser et recycler.

Objectif 11 : Mobiliser les acteurs du territoire

La prévention et la gestion des déchets est un projet qui nécessite la mobilisation de tous à tous les niveaux. En initiant des actions locales de sensibilisation et en faisant la promotion des initiatives éco-exemplaires, l'Agglomération mobilisera les citoyens, les acteurs économiques, les administrations et les associations pour encourager la transition vers un nouveau modèle économique plus durable. Un conseil d'acteurs sera créé pour l'implication des citoyens au-delà de leur rôle de consommateurs, fédérer un noyau d'acteurs engagés et favoriser les partenariats opérationnels.

CHANTIER 5 : PRÉSERVER ET VALORISER LES RESSOURCES NATURELLES POUR UN DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le territoire de Lannion-Trégor Communauté est remarquable par la richesse de ses milieux naturels, son réseau dense de rivières et de bocage, ses campagnes vivantes, l'étendue et la diversité son littoral. Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) et les Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) fixent des objectifs de préservation, d'enrichissement et de partage de ce patrimoine.

Objectif 12 : Anticiper le changement climatique et relever le défi de l'eau

L'augmentation des aléas climatiques met en exergue la fragilité de la ressource en eau puisée en surface des rivières ou dans des nappes superficielles. A certaines périodes de l'année, les faibles débits des cours d'eau limitent les capacités de pompage et de rejets du fait d'une faible capacité de dilution. Des études doivent permettre d'évaluer les besoins en eau du territoire à l'avenir pour adapter les usages, protéger les captages et en réhabiliter en fonction des possibilités, préserver les milieux naturels, diversifier les approvisionnements, stocker et valoriser les eaux pluviales, et partager la ressource entre tous les utilisateurs du territoire (particuliers, entreprises, agriculture, collectivités...). Les capacités épuratoires des systèmes d'assainissement seront renforcées par un ambitieux programme de travaux sur les réseaux et les stations d'épuration afin de répondre aux besoins de développement du territoire tout en préservant la qualité de l'eau du littoral et des rivières. Les études sur les convergences et modalités tarifaires devront également intégrer ces enjeux et permettre le financement de ces investissements.

Objectif 13 : Préserver les ressources en eaux douces, le littoral et les milieux aquatiques

Impliquée depuis plus de 20 ans dans les plans d'actions pour protéger la ressource eau, Lannion-Trégor Communauté poursuivra son engagement et ses actions dans le cadre des bassins-versants afin d'améliorer la qualité des cours d'eau, lutter contre les algues vertes, en mobilisant les acteurs du territoire. Cette préservation passe par la restauration, la protection et la valorisation du littoral, des milieux aquatiques (cours d'eau et zones humides) et du bocage.

Le changement climatique impose d'amplifier ces actions et d'intégrer les problématiques d'inondation et de submersion marine dans les différents schémas de planification.

Objectif 14 : Connaître, préserver et valoriser la biodiversité, en tous lieux

L'Agglomération réalise un atlas participatif de la biodiversité qui doit permettre d'enrichir la connaissance des espèces présentes sur le territoire, qu'elles soient « patrimoniales » ou plus ordinaires.

Les trames vertes et bleues, réseaux de corridors et de réservoirs qui permettent à ces espèces de vivre et de se reproduire seront identifiées et intégrées au PLUi-H, proposant des actions de préservation et de reconstitution.

Objectif 15 : Convaincre et engager tout le Trégor par la sensibilisation et l'éducation à l'environnement

La protection des ressources naturelles (eau, biodiversité, paysages) passe par la sensibilisation des habitants et acteurs locaux, des visiteurs, et par l'éducation à l'environnement. Limiter sa consommation d'eau, entretenir son assainissement individuel, respecter la quiétude des animaux, préserver les habitats faune/flore ou encore lutter contre les espèces invasives, nécessitent une connaissance partagée

Lannion-Trégor Communauté participe à l'animation sur les espaces naturels, en lien avec les associations actives sur le territoire. Les programmes d'action mis en œuvre renforceront la communication.

Le soutien communautaire à la mise en place d'un réseau équilibré de sentiers sur l'ensemble du territoire, renforcera l'offre de randonnée en lien avec le développement touristique.

CHANTIER 6 : SOUTENIR ET VALORISER L'AGRICULTURE DU TREGOR A TAILLE HUMAINE ET VERTUEUSE

L'agriculture constitue une richesse pour l'économie et la résilience du territoire. Il s'agit essentiellement d'une agriculture « familiale », dont il faut organiser de façon urgente les transitions.

Les exploitations qui s'engagent vers des systèmes plus vertueux et durables doivent être soutenues par l'Agglomération, notamment l'agriculture biologique, les systèmes herbagers qui protègent la qualité des sols et de l'eau et les exploitations légumières, très présentes sur la côte à l'est du territoire, qui s'adaptent au changement climatique et limitent leur impact sur les milieux naturels.

Objectif 16 : Accompagner les agriculteurs dans la transition agro-écologique

En vingt ans les pratiques de culture et d'élevage ont beaucoup évolué : fertilisation, traitements, techniques sont sans cesse réinterrogés pour faciliter l'organisation du travail, obtenir de meilleurs résultats économiques et réduire leur impact environnemental (forte diminution des intrants, préservation du bocage, des zones humides et stockage du carbone, etc.). Lannion-Trégor Communauté continuera à soutenir les agriculteurs dans ces transitions dans le cadre des actions mises en œuvre sur les bassins-versants, en lien avec les organisations professionnelles agricoles.

Objectif 17 : Favoriser l'installation, préserver et restructurer le foncier agricole

Le maintien d'une agriculture à taille humaine est nécessaire à la préservation de l'environnement, afin de permettre aux agriculteurs de mettre en place des systèmes vertueux d'un point de vue environnemental. C'est pourquoi l'Agglomération persévérera dans ses démarches auprès de la Société d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural (SAFER) pour constituer des réserves foncières et faciliter les échanges permettant la constitution de parcelles regroupées. Le foncier est pour l'Agglomération un levier favorisant une politique cohérente avec ces objectifs environnementaux.

Objectif 18 : Porter une dynamique du bien-vivre ensemble dans l'espace rural

Nombreuses sont les communes du territoire de Lannion-Trégor Communauté qui se définissent comme rurales. Pour leur vitalité, une agriculture dynamique est essentielle, d'un point de vue économique, social et environnemental. L'agriculture structure et entretient les paysages, offre des emplois. Elle peut garantir une alimentation saine, locale et de qualité à l'ensemble de la population. Pourtant, des tensions entre agriculteurs et néo-ruraux existent, des sentiments réciproques d'incompréhension s'installant parfois. L'Agglomération souhaite aider au dialogue, en améliorant la connaissance des réalités agricoles, en valorisant les services environnementaux rendus par les agriculteurs, en facilitant les circuits courts, en proposant des chartes du bien-vivre en milieu rural pour répondre aux attentes légitimes de tous les usagers de l'espace rural.

(→ cf. chantier 7 / objectif 22).

DÉFI

**MOBILISER NOS POTENTIELS
POUR UNE ÉCONOMIE
INNOVANTE, DURABLE &
CRÉATRICE D'EMPLOIS**



Défi « Mobiliser nos potentiels pour une économie innovante, durable et créatrice d'emplois »

Lannion-Trégor Communauté est située entre les deux métropoles bretonnes de Rennes et Brest. C'est un territoire atypique et riche d'un tissu entrepreneurial très complet. Son profil particulier composé de multiples facettes économiques est propice à l'innovation, notamment par les croisements de filières. Elle bénéficie également d'un cadre de vie exceptionnel et de relations humaines simples. Le Trégor constitue un pôle économique régional majeur.

Afin de maintenir la dynamique économique trégorroise, face à une concurrence régionale, nationale et internationale, Lannion-Trégor Communauté souhaite consolider et faire progresser ses filières majeures afin de développer les emplois du territoire, dans le cadre des nouvelles exigences réglementaires nationales ou régionales (Schéma de Cohérence Territoriale - SCoT, Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires - SRADDET⁵, Stratégie de spécialisation intelligente - S3⁶...).

Lannion-Trégor Communauté affirme la force et l'originalité de son territoire autour des hautes technologies, du tourisme, de l'agriculture et de l'économie maritime ; activités renforcées par la richesse des autres secteurs économiques.

CHANTIER N°7 : CONSOLIDER, DÉPLOYER ET FAIRE PROGRESSER NOS FILIÈRES

Objectif 19 : Conforter et diversifier nos activités de hautes technologies

Terre historique des télécommunications, la renommée du Trégor repose sur un pôle industriel composé de grands groupes internationaux et d'un tissu riche et varié de plus de 200 PME/PMI.

Territoire labellisé French Tech et à la pointe de la photonique, la force de Lannion-Trégor Communauté réside dans sa capacité à associer les technologies innovantes aux industries électroniques, métallurgiques et de mécanique de précision.

Un autre atout du territoire réside dans sa capacité à mêler les technologies et leurs usages : les secteurs de l'agriculture, du tourisme, de l'économie maritime, etc., sont autant de « terrains de jeu » pour les innovations proposées par les entreprises de hautes technologies du Trégor.

Lannion-Trégor communauté s'assurera ainsi, par une approche sur l'ensemble de la chaîne de valeur, de répondre à ces usages en favorisant le développement d'activités liées à la cybersécurité, à la 5G, aux prochaines générations de réseaux mobiles ou encore à l'internet des objets.

⁵ Le SRADDET est un schéma régional de planification qui fusionne plusieurs documents sectoriels ou schémas existants.

⁶ La S3 « stratégie de spécialisation intelligente » (« *smart specialization strategy* ») pour la recherche et l'innovation est une initiative de l'Union Européenne qui demande à chaque région d'Europe de concentrer ses ressources sur les domaines d'innovation pour lesquels elle a les meilleurs atouts par rapport aux autres régions européennes.

Objectif 20 : Renforcer et structurer notre dynamique touristique

Notre patrimoine naturel, architectural et immatériel est notamment valorisé par l'Office de Tourisme Communautaire Bretagne Côte de Granit Rose, l'office de tourisme de Perros-Guirec et le réseau des partenaires publics et privés du tourisme.

Pour promouvoir son territoire et renforcer son attractivité, Lannion-Trégor Communauté encouragera et soutiendra des initiatives locales à rayonnement intercommunal en termes d'animation et d'événementiel. Avec la création du Parc des Expositions, Lannion-Trégor Communauté s'engagera dans le développement du tourisme d'affaires, et renforcera les infrastructures touristiques existantes. (→ cf. chantier 15)

Lannion-Trégor Communauté s'impliquera dans le développement d'un tourisme durable : tout au long de l'année, sur tout le territoire, pour tous les tourisms (dont le tourisme social et de groupes), à l'image de la restructuration du site de Kerallic à Plestin-les-Grèves.

Objectif 21 : Accompagner les mutations de l'économie de proximité

Lannion-Trégor Communauté soutiendra le commerce, la production, les services de proximité et les associations à vocation économique, sociale et solidaire, nécessaires à la revitalisation des centres villes et centres bourgs. La création prochaine d'un office intercommunal du commerce et de l'artisanat appuiera cette démarche.

L'Agglomération s'engagera en faveur de l'économie résidentielle à travers un soutien à l'artisanat, en couvrant un large éventail de secteurs allant du bâtiment à l'artisanat d'art.

En complément des services à la personne, mais aussi des services administratifs et médicaux, cet ensemble constituera une réponse aux attentes des résidents permanents ou vacanciers du Trégor.

Objectif 22 : Développer et soutenir une agriculture durable et attractive

Dotée de potentiels de production exceptionnels, Lannion-Trégor Communauté s'engagera dans l'économie agricole du « mieux produire » et alimentaire du « bien manger pour tous », tout en visant le bien vivre ensemble, dans la recherche de valeur ajoutée et de progrès pour tous. La valorisation par la transformation, les circuits courts, le déploiement d'une alimentation en produits locaux sera favorisée, via des programmes tels que « Des champs à l'assiette », le nouvel abattoir multi-espèces à Plounévez-Moëdec et d'autres outils d'accompagnement qui restent à construire.

L'Agglomération sera actrice dans le soutien et le développement d'une agriculture vertueuse et à dimension humaine, attractive, qui contribuera à la souveraineté alimentaire au-delà de notre territoire. Consciente de l'enjeu du renouvellement des générations, l'Agglomération soutiendra les projets d'installations. L'approche prospective et proactive du foncier sera une des réponses fondamentales.

(→ cf. chantier 6)

Objectif 23 : Impulser le développement de l'économie maritime et s'engager dans la croissance bleue

Le Trégor est doté de plus de 200 kilomètres de trait de côte. Lannion-Trégor Communauté capitalisera sur cette opportunité d'exploiter un large potentiel maritime allant des activités d'exploitation et de culture de l'algue et d'autres produits marins à la pêche et à la conchyliculture, en passant par la construction-réparation navale et les activités relatives à la pratique ou aux usages nautiques.

Par ailleurs, les activités de transformation des ressources marines telles que la cosmétique ou le développement de nouvelles technologies maritimes sont autant de nouvelles opportunités que Lannion-

Trégor Communauté accompagnera à travers le soutien qu'elle apporte à l'innovation ou sa contribution au développement du Centre d'Études et de Valorisation des Algues (CEVA).

CHANTIER N°8 : ACCOMPAGNER LE DÉVELOPPEMENT D'UNE ÉCONOMIE TERRITORIALE INVENTIVE, AGILE ET DURABLE

Objectif 24 : Attirer, accueillir et faire émerger les acteurs économiques

Attirer les entreprises, les porteurs de projets et les compétences clés est un élément essentiel de la vitalité du territoire de Lannion-Trégor Communauté et de ses composantes. Pour y parvenir, Lannion-Trégor Communauté se dotera d'outils d'attractivité, de communication et de promotion du territoire, et renforcera ses outils de veille et d'observations économiques.

Grâce à ses zones d'activité et à son parc immobilier de plus de 170 000 m², Lannion-Trégor Communauté répondra aux différents besoins des acteurs économiques, ainsi qu'aux enjeux de requalification des espaces. (→ cf. chantier 10)

L'accueil et l'accompagnement en Trégor font sa force. L'Agglomération amplifiera la mise en réseau et développera les synergies entre acteurs économiques par la création d'une Maison de l'entreprise.

Objectif 25 : Attirer et transformer les compétences

Lannion-Trégor Communauté s'engagera dans une démarche de Gestion Prévisionnelle des Emplois et Compétences Territoriales. Afin de répondre aux besoins de main d'œuvre des acteurs économiques, et ce, quelles que soient les qualifications recherchées, l'Agglomération s'attachera à répondre aux métiers en tension par divers moyens (formations, évènements thématiques, etc.). Pour attirer les salariés et les jeunes diplômés et les maintenir dans le Trégor, plusieurs sujets seront à explorer, comme des outils pour faciliter la recherche d'emploi des conjoints ou pour accompagner leur installation.

Lannion-Trégor Communauté soutiendra également les initiatives et structures d'accompagnement de l'emploi facilitant la transformation ou la réadaptation des compétences.

Objectif 26 : Contribuer à l'évolution de la formation pour servir l'excellence de la recherche et le dynamisme de l'innovation

Lannion-Trégor Communauté soutiendra, au travers du Comité de Développement de l'Enseignement Supérieur (CODESUP), son pôle d'enseignement supérieur et universitaire de plus de 2 000 étudiants, composé de formations post-bac diverses, allant du BTS au doctorat, complétées par une offre de formation « tout au long de la vie ». Elle accompagnera les établissements dans l'amorçage de formations nécessaires à l'adaptation des métiers.

L'Agglomération soutiendra les pôles de recherche de haut niveau dans des domaines tels que la photonique, les technologies numériques, etc. au travers de programmes tels que le Contrat de Plan Etat-Région ou des bourses doctorales.

L'Agglomération encouragera également l'innovation au travers des centres technologiques (Terre d'essais, CEVA, Photonics Bretagne), l'expérimentation, l'incubation d'entreprises et l'essaimage, les collaborations, le croisement de filières, qui contribuent à la vitalité tant des laboratoires que des entreprises trégorroises.

Objectif 27 : Faire des transitions un moteur de nos actions

Les transitions sont autant d'exigences que d'opportunités. Il est donc essentiel de les intégrer dans les actions économiques pour limiter les dépendances et faire du Trégor un territoire plus résilient, favorisant l'emploi durable.

L'Agglomération s'impliquera dans la transition environnementale, la requalification du parc immobilier, l'économie circulaire (dont les *low-tech*⁷), la consommation responsable et en montrant l'exemple (à l'image d'un Projet Alimentaire Territorial).

Lannion-Trégor Communauté s'engagera dans la transition sociale et sociétale via le développement de tiers lieux, mais aussi grâce à une stratégie de marchés publics durables, et soutiendra les nouveaux modèles de gouvernance et d'affaires issus de l'économie sociale et solidaire.

L'Agglomération soutiendra les transitions numériques par le développement de services et d'outils spécifiques à destination des acteurs économiques, collectivités et usagers.

⁷ Le *low-tech* ou basse technologie est un ensemble de techniques simples, pratiques, abordables et visant la réparabilité.



DÉFI

PLANIFIER L'AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE & LES MOBILITÉS

Défi « Planifier l'aménagement de l'espace et les mobilités »

Lannion-Trégor Communauté se donne pour objectifs de favoriser des mobilités internes plus vertueuses pour l'environnement, en améliorant sa connexion aux grands axes de communication et aux pôles d'échange. La diversification des moyens de transport, le développement des services numériques et l'amélioration de l'accessibilité doivent permettre de réussir ces défis, par une planification conçue à l'échelle du bassin de vie. A cet effet, la communauté d'agglomération s'engage sur quatre grands chantiers.

Il convient d'abord d'aménager l'espace de manière à prévenir un certain nombre de déplacements contraints. Pour cela, Lannion-Trégor Communauté doit proposer une offre de services qui réponde à la diversité des attentes de ses habitants, à l'évolution de leurs modes de vie, en les envisageant pour chacun d'eux aux échelles pertinentes.

Les émissions de gaz à effet de serre et l'énergie consommée par les transports doivent être réduites. Cela passe par le report d'une partie du trafic réalisé seul en automobile vers des moyens de transport faiblement émetteurs ou neutres. La communauté d'agglomération peut le favoriser en développant l'offre de transports en commun, sa compétitivité par rapport à la voiture et son interopérabilité. Elle doit aussi accompagner le développement des véhicules propres et des mobilités douces, en maîtrisant l'étalement urbain, et promouvoir des mobilités partagées.

La mobilité constitue une ressource sociale en soi, qui permet d'accéder à l'emploi, aux services et de manière générale à une vie personnelle et sociale épanouissante. Elle doit donc être permise à chacun, quelle que soit sa situation.

L'accessibilité au Trégor et la sécurité des circulations internes doivent enfin être améliorées. Le véhicule individuel ne doit pas être écarté du bouquet des solutions de mobilité, car le territoire est marqué par un habitat dispersé séculaire qui oblige beaucoup de ménages à y recourir. Appelé à développer ses coopérations territoriales vers l'Ouest breton, Lannion-Trégor Communauté doit aussi compléter ses connexions avec les grands axes d'échanges et de communication.

CHANTIER 9 : ORGANISER UN TERRITOIRE EQUILIBRÉ AUTOUR DES CENTRALITÉS

Objectif 28 : Organiser un territoire équilibré

Parce que le développement a pour corollaire un aménagement équilibré du territoire, il importe de veiller à organiser des modalités de développement qui ne fragmentent pas les grands ensembles. Il y a lieu de tenir compte de l'existant, des atouts ou fragilités locales.

Deux sujets feront l'objet d'une attention particulière. Le territoire étant un lieu de vie, il sera nécessaire de poser et d'articuler des lieux récréatifs qui ne sont ni des lieux de logement, ni des lieux de production, ni des lieux de protection mais qui peuvent et doivent être intégrés à ces espaces. Par ailleurs, une attention spécifique devra être accordée au trait de côte et à l'estran, car il s'agit d'un espace fragile où s'exercent l'ensemble des pressions et enjeux.

Objectif 29 : Aménager le territoire autour des centralités

Les centres devront être confortés car ils constituent les lieux où de multiples fonctions (habitat, économie, commerce, équipements et services, mobilités, etc.) se rencontrent et interagissent, et contribuent ainsi à conserver un territoire vivant, propice aux interactions sociales.

Pour déployer sa politique d'aménagement, Lannion-Trégor Communauté s'appuiera sur l'armature territoriale définie par le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) du Trégor, pour offrir un niveau satisfaisant de services au public à la population du territoire, en favorisant les complémentarités.

L'Agglomération favorisera également les projets qui améliorent la proximité habitat / emploi.

Objectif 30 : Aménager le territoire pour tendre vers le « zéro artificialisation nette » et préserver les paysages

Le territoire est confronté à la réalité d'une artificialisation continue des terres, qu'elles soient arables ou réservoir de biodiversité. Les aménagements futurs devront tendre vers le « zéro artificialisation nette » et la préservation des paysages. Dans cette optique, il conviendra de limiter l'étalement urbain par la densification, la reconquête des friches et du foncier dégradé, et de préserver ainsi les ressources foncières. L'Agglomération œuvrera ainsi dans le but de « reconstruire la ville sur elle-même ».

De plus, Lannion-Trégor Communauté luttera contre une spécialisation spatiale outrancière et mono-fonctionnelle, et favorisera au contraire la mixité et la mutualisation des usages dans les espaces. La ville devra faire place à la nature en son sein, en lien avec un travail sur les transitions, les franges, et les porosités urbaines. Une attention sera portée à des formes urbaines intégrées et qualifiées.

Enfin, le patrimoine continuera de contribuer au désir d'appartenance et de bien vivre en un territoire identifié et qui fait société, tout comme les paysages emblématiques et quotidiens, à valoriser et préserver.

CHANTIER 10 : RÉDUIRE L'ÉNERGIE CONSOMMÉE ET LES GAZ À EFFET DE SERRE ÉMIS POUR NOS DÉPLACEMENTS

L'enjeu principal de ce chantier est de réduire de 28% les émissions de GES en 2030 par rapport à 2015 et de décarboner entièrement les transports à l'horizon 2050. Cet enjeu sera repris dans le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) et dans le Plan de Mobilité de l'Agglomération.

Objectif 31 : Réduire les trafics automobiles pour réduire les émissions de gaz à effet de serre

Les trafics automobiles étant des contributeurs importants aux émissions de gaz à effet de serre, il conviendra de travailler à les réduire.

Dans le but de proposer une solution de mobilité à tous les habitants, Lannion-Trégor Communauté développera les mobilités alternatives à la voiture individuelle (covoiturage, autopartage, auto-stop organisé, locations de vélos ...).

La communauté d'agglomération mettra en œuvre un service de transport urbain, interurbain et scolaire de qualité sur l'ensemble du territoire, en coordination avec les réseaux de transport des autres Autorités Organisatrices des Mobilités (AOM).

Lannion-Trégor Communauté incitera à l'intermodalité, en aménageant les principaux nœuds multimodaux, à la réduction et à l'optimisation des déplacements, d'une part grâce au développement du numérique, d'autre part grâce à l'aménagement du territoire par le renforcement des centralités.

(→ cf. chantier 9)

Objectif 32 : Favoriser les mobilités « décarbonées »

Afin de prendre sa part aux enjeux du changement climatique, Lannion-Trégor Communauté s'engagera dans le développement des nouvelles formes de motorisation « décarbonées » pour les mobilités (électromobilité, gaz naturel, hydrogène ...).

Elle développera les mobilités actives et favorisera le développement d'un système vélo (aménagements cyclables, stationnement, services pour le vélo, etc.), notamment par la mise en œuvre de son schéma directeur communautaire des aménagements cyclables.

La communauté d'agglomération sollicitera la Région afin qu'elle améliore la desserte ferroviaire du territoire, au départ et à destination des deux gares dont le territoire dispose, en particulier pour les liaisons avec l'Ouest breton.

CHANTIER 11 : DÉVELOPPER UNE POLITIQUE INCLUSIVE DES MOBILITÉS

Objectif 33 : Informer et communiquer sur les services de mobilité

Pour faciliter l'accès de tous les publics aux différents services de mobilité qu'elle propose ou promeut, Lannion-Trégor Communauté proposera un conseil en mobilités.

La communauté d'agglomération améliorera l'information et la communication sur les différents services de mobilité existants, à la fois par une communication grand public et par une communication ciblée vers les personnes les plus fragiles et les plus éloignées des outils numériques.

Objectif 34 : Favoriser l'accès à la mobilité

Lannion-Trégor Communauté développera les mobilités solidaires sur tout le territoire, à travers le développement d'un système de covoiturage sur tout le territoire, et de transports à la demande pour les personnes les plus en difficultés de mobilité.

Elle facilitera les déplacements à moindre coût et de façon sécurisée ; cela impliquera une tarification des différents services de mobilité adaptée aux moyens des différents types de publics, mais également la poursuite des actions de sensibilisation à la sécurité dans les établissements scolaires et enfin la sécurisation des arrêts du réseau de transport.

L'agglomération facilitera la mobilité des services et des biens, dans une logique de proximité et de limitation des déplacements subis

(→ cf. chantier 10)

CHANTIER 12 : ORGANISER UN TERRITOIRE ACCESSIBLE, ATTRACTIF ET SÉCURISÉ

Objectif 35 : Développer les infrastructures et les outils numériques

Afin de renforcer l'attractivité de tout le territoire et de limiter les déplacements contraints, Lannion-Trégor Communauté développera de façon homogène les infrastructures numériques sur le territoire.

En particulier, elle généralisera le haut débit, dans le cadre du programme Bretagne Très Haut Débit déployé par le Syndicat Mixte Mégalis Bretagne.

La communauté d'agglomération définira les modalités d'une couverture équilibrée et harmonieuse du territoire en téléphonie mobile, pour éviter les zones non ou mal couvertes.

Objectif 36 : Créer de nouveaux itinéraires avec les grands axes d'échanges et de communication

Lannion-Trégor Communauté coordonnera les aménagements dédiés aux modes actifs (dont les vélos), dans un souci de continuité et de sécurité.

La communauté d'agglomération construira un pont en aval des ponts existants sur le Léguer, à Lannion, dans le but de faciliter les échanges entre le Nord et le Sud du territoire.

L'Agglomération se laissera la possibilité d'aménager de nouvelles infrastructures routières pour désenclaver le territoire notamment vers l'Ouest Breton et apaiser les circulations dans les centre-bourgs et les centres-villes. Au préalable, il conviendra d'essayer toutes les solutions possibles pour la réduction du trafic, et de mesurer les conséquences des actions entreprises.

L'usage de la plateforme aéroportuaire et l'offre de transport aérien vers/depuis Lannion seront retravaillés.

Objectif 37 : Sécuriser les circulations internes au territoire, en particulier dans les centralités

Lannion-Trégor Communauté participera à la sécurisation des aménagements dédiés aux modes actifs (dont les vélos), notamment par la mise en œuvre de son schéma directeur communautaire des aménagements cyclables.

La communauté d'agglomération participera à l'optimisation et à la sécurisation des infrastructures routières existantes, en particulier pour renforcer les différents niveaux de centralités

(→ cf. chantier 10)

DÉFI
VIVRE
SOLIDAIRES



Défi « Vivre solidaires »

Si le principe de solidarité sous-tend l'ensemble des politiques mises en œuvre par Lannion-Trégor Communauté, il est le moteur des actions à mener en matière d'amélioration du cadre de vie des habitants, d'accompagnement de tous les publics (enfant, jeunes, seniors, familles, personnes vulnérables) et d'accès aux services.

Construit au regard des transitions démographiques et sociétales que connaît le Trégor et notamment le vieillissement de sa population avec une progression importante de la dépendance des personnes âgées qui va s'accroître au cours des deux prochaines décennies, ce défi met la solidarité au cœur de quatre chantiers à développer dans les années à venir : la politique de l'habitat qui devra répondre aux besoins de tous et aux exigences écologiques, la prévention de la vulnérabilité et de l'exclusion ainsi que l'accès au sport et à la culture.

Ces solidarités à l'œuvre au sein du territoire de Lannion-Trégor Communauté devront également trouver écho en matière de solidarité internationale et d'ouverture au monde. Fruit des différentes fusions qui ont construit le territoire, l'action de l'Agglomération en la matière doit être réinterrogée au regard de ses compétences. Au-delà du financement de projets associatifs, une politique de coopération décentralisée pourra également s'exercer par des échanges de pratiques avec nos territoires partenaires, en particulier sur les métiers qui constituent le cœur de l'action communautaire.

CHANTIER 13 : OFFRIR UN HABITAT PERFORMANT ET SOLIDAIRE

Ce chantier est à la croisée de multiples enjeux sociaux, économiques, démographiques qui réinterrogent l'adaptabilité d'un habitat solidaire répondant aux besoins de tous, mais aussi d'impératifs écologiques qui redéfinissent les critères de performance de cet habitat au regard de la limitation des ressources.

Il s'agira de prendre appui sur deux documents stratégiques en vigueur, le Programme Local de l'Habitat (PLH) de Lannion-Trégor Communauté approuvé en 2017 et le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) approuvé en 2020, pour définir les 4 objectifs de ce chantier.

Ces objectifs seront approfondis dans le futur Plan Local d'Urbanisme Intercommunal portant Programme Local de l'Habitat (PLUI-H), et notamment dans son Programme d'Orientations et d'Actions.

Objectif 38 : Valoriser l'habitat existant et inciter au renouvellement urbain

Alors que le constat a été fait d'un développement du territoire en périurbanisation, l'enjeu de la maîtrise de la consommation d'espace invite désormais au recyclage du bâti existant et à la valorisation des espaces déjà urbanisés.

Il s'agira de favoriser la transformation et la modernisation des logements par un accompagnement des propriétaires occupants et des bailleurs, mais également par un travail avec l'ensemble des acteurs publics et privés de la chaîne de l'aménagement.

Le taux de logements vacants, de 7,4 % en moyenne sur le territoire, cache des réalités différentes. Résorber cette vacance impliquera de mener des actions adaptées à différentes échelles, au logement, à l'îlot mais aussi à l'échelle des centres-villes et centres-bourgs, en s'appuyant sur les outils de planification, de renouvellement urbain et de maîtrise foncière.

Les opérations de densification d'habitat permettant d'exploiter les dents creuses, de reconquérir des espaces délaissés et de faire évoluer les formes urbaines seront favorisées, et s'inscriront dans une cohérence avec les objectifs du SCoT de production neuve en centralité et de densité en extension urbaine.

Objectif 39 : Inscrire le logement dans un contexte d'habitat / cadre de vie

La mobilité quotidienne se structure autour du domicile, point de départ ou d'arrivée de 80 % des déplacements. Le premier enjeu sera donc d'articuler au mieux offre d'habitat, de mobilité, d'emploi et de services dans un souci de sobriété énergétique.

L'évolution des modes de vie et le vieillissement de la population renouvellent les attentes des habitants en terme d'accès aux services. Il s'agira de favoriser l'accès à ces services par le soutien à la production de logements à proximité.

Dans un marché immobilier tendu et face à une concurrence de la demande touristique, en résidences secondaires, Lannion-Trégor Communauté facilitera l'accès aux emplois et aux études en incitant au développement d'une offre de logements adaptée aux besoins.

Le logement s'inscrit aussi dans un cadre paysager et architectural. Les actions menées veilleront à valoriser les richesses patrimoniales et à offrir un environnement urbain de qualité.

Objectif 40 : Adapter le parc de logements aux enjeux actuels et à venir

Afin de tendre vers l'objectif de proposer des logements, sains, économes et confortables, les priorités seront :

- D'améliorer thermiquement le parc existant et de lutter contre la précarité énergétique
- De résorber les situations d'habitat indigne et de lutter contre le mal logement
- D'adapter le parc de logements aux enjeux du handicap et du vieillissement afin de favoriser l'autonomie et le maintien à domicile
- De promouvoir une construction saine et durable

Des nouvelles solidarités émergent de nouvelles formes d'habitat, habitat inclusif, intergénérationnel, partagé, apportant des réponses innovantes que l'Agglomération visera à favoriser et à accompagner.

Objectif 41 : Favoriser l'inclusion

Afin de satisfaire les besoins des personnes aux ressources modestes et des personnes défavorisées, Lannion-Trégor Communauté veillera au développement de l'offre de logements à coût abordable.

Dans le cadre de la mise en œuvre du droit au logement, l'Agglomération facilitera l'accès au logement en organisant une politique d'attribution des logements locatifs sociaux garantissant l'égalité des chances et favorisant la mixité sociale, et en répondant aux besoins en terme d'hébergement d'urgence, d'accompagnement en partenariat avec les acteurs sociaux.

En cohérence avec le Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'hébergement des Personnes Défavorisées, il s'agira d'accompagner les publics fragiles, les publics ayant des besoins spécifiques, en incitant à la mobilisation, la production de logements répondant à leurs besoins, avec l'objectif de dynamiser leur parcours résidentiel.

Lannion-Trégor Communauté veillera à réguler les disparités territoriales en favorisant un développement équilibré autour du réseau de centralités et en cohérence avec l'ensemble des besoins.

(→ cf. chantier 9)

CHANTIER 14 : PRÉVENIR LA VULNÉRABILITE ET L'EXCLUSION

La lutte contre l'exclusion en France est une politique publique partenariale. A la fois relevant des compétences de l'Etat, des Conseils départementaux et régionaux, des intercommunalités et des communes, la construction d'une société inclusive dépend de la volonté de prendre en compte de manière transversale les besoins des publics les plus vulnérables.

Ce chantier visera à traiter les enjeux d'accessibilité et de proximité d'un ensemble de services ayant pour objet de favoriser la cohésion sociale et la santé, en s'attachant en particulier aux publics les plus en difficulté. Pour y parvenir, Lannion-Trégor Communauté s'appuiera sur une approche globale combinant des missions d'animation, de coordination des acteurs locaux, et la mise en œuvre de services pour accompagner les Trégorrois à chaque étape de leur vie.

Objectif 42 : Faciliter l'accès aux services publics, sociaux et de soins

Les restructurations importantes des services publics qui ont été conduites ces dernières années, fondées sur un déploiement et un usage croissants des nouvelles technologies, et par voie de conséquence sur une moindre présence physique, rendent difficile leur accès pour certaines catégories d'usagers : personnes âgées, en difficultés économiques et sociales, non mobiles...

La création sur le territoire du Trégor d'un réseau de lieux d'accueil et d'information, prévu au Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services au Public 2017-2023 (SDAASP) et incluant en particulier les Maisons de Services Au Public (MSAP), a vocation à corriger les effets de ces restructurations non seulement en rapprochant les services des usagers mais aussi en garantissant la qualité de l'accompagnement individuel par une mise en réseau des partenaires et des prestataires.

Concernant l'accès aux soins, si les densités de médecins généralistes (10,8 pour 10 000 habitants) et d'infirmiers libéraux (15,7 pour 10 000 habitants) restent supérieures aux moyennes régionales (9,9 et 13,3), d'importantes disparités territoriales subsistent dans la répartition de l'offre : les médecins spécialistes sont concentrés sur Lannion et l'équipement en services de transport médicalisé, dense dans la partie littorale et urbaine, est extrêmement réduit à l'intérieur du territoire. Le droit à la santé des Trégorrois suppose la mise en œuvre d'une politique de développement équilibré de l'offre de soins à travers la mise en œuvre du Contrat Local de Santé (CLS) et la définition d'une politique communautaire en matière de démographie médicale.

Objectif 43 : Accompagner l'insertion sociale et professionnelle

En matière de Petite enfance, l'offre de services est a priori suffisante (en volume) mais nécessite d'être encore mieux adaptée aux demandes des parents. Cela supposera de réduire les inégalités spatiales dans le maillage du Trégor par les Equipements d'Accueil pour les Jeunes Enfants (EAJE), d'assurer un nombre suffisant de places en accueil individuel par les Assistants maternels, d'élargir l'éventail des modes d'accueil (collectif ou individuel) afin de répondre à l'ensemble des familles, quelle que soit leur situation (géographique, professionnelle, financière...) et de répondre aux besoins des plus fragiles et vulnérables (lutte pour l'égalité des chances, contre les difficultés et le décrochage scolaire...). La mixité sociale et l'inclusion du handicap dans les structures d'accueil seront mises en œuvre et développées.

Afin de réduire les inégalités sociales et territoriales en matière d'insertion socio-professionnelle, la mise en réseau des professionnels de l'insertion devra être amplifiée. Elle permettra à chacun de construire son projet professionnel et de le faire évoluer, de lutter contre les freins à l'emploi (mobilité, logement). Elle devra également réduire les inégalités territoriales en matière d'accompagnement des jeunes vers l'autonomie.

L'Agglomération poursuivra ses missions en matière de prévention et de sécurité sur le territoire au travers des axes de prévention afin d'accompagner les jeunes, de protéger les personnes vulnérables en réunissant citoyens et élus dans la définition de schémas locaux de tranquillité publique.

Objectif 44 : Accompagner les personnes vulnérables

Les politiques communautaires intégreront le vieillissement de la population qui impacte l'habitat, le transport, la culture, la vie associative, les services à la personne, etc.

Le maintien d'un bon niveau d'équipement en structures d'accueil, la mise en place de structures adaptées à la vulnérabilité des personnes accueillies, la qualité des services d'aide à la personne et de maintien à domicile devront sécuriser l'accompagnement des personnes âgées.

Par ailleurs, l'accompagnement à la parentalité suppose de faciliter l'accès des familles aux lieux d'écoute et de soutien (Lieu d'Accueil Enfant Parent). Insuffisants et mal répartis sur le territoire, mais aussi trop peu connus, leur fréquentation impose de poursuivre les actions de communication et d'améliorer l'information des familles. Leur bon fonctionnement et la réalisation de leurs objectifs sont également conditionnés par une bonne coordination et collaboration du réseau de professionnels qui accompagne les familles.

Enfin, la cohésion sociale du territoire repose également sur une adaptation des politiques aux besoins des publics vulnérables. Les différents acteurs de l'action sociale du territoire porteront une vigilance particulière aux victimes de violence et de l'exclusion.

CHANTIER 15 : PRENDRE PART AU DÉVELOPPEMENT CULTUREL ET SPORTIF DU TERRITOIRE

La culture et le sport sont deux domaines pour lesquels la loi portant nouvelle organisation territoriale de la République de 2015 (dite loi NOTRe) a maintenu le principe d'une compétence partagée par l'ensemble des collectivités territoriales. Pour sa part, Lannion-Trégor Communauté a fait le choix d'exercer une compétence optionnelle en matière de construction, d'entretien et de gestion des équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire. Au-delà de la question des équipements, le partage de la compétence culturelle et sportive avec les communes, le Département, la Région et l'Etat impose de définir précisément ce qui relève de l'intérêt communautaire, en identifiant les champs d'action pour lesquelles la communauté d'agglomération constitue l'échelon le plus pertinent. Si l'accès de tous à la culture et au sport constitue l'horizon à atteindre de toutes les politiques publiques en la matière, il peut se décliner par une série d'objectifs et d'actions complémentaires en termes de maillage du territoire, de diversité de l'offre, d'enseignement et de pratiques amateurs, de politiques tarifaires ou d'actions de sensibilisation.

Objectif 45 : Soutenir les singularités artistiques et culturelles du territoire

Le Trégor a toujours été riche d'une grande diversité artistique et culturelle, tant par la force des dynamiques associatives que par les singularités artistiques présentes sur le territoire. Du cirque à la musique ancienne en passant par le patrimoine culturel immatériel, la culture scientifique ou la forte présence de la langue bretonne, cette vitalité culturelle irrigue l'ensemble du territoire communautaire et constitue une vraie force d'attractivité et de rayonnement. Facteur de lien social et d'épanouissement individuel, la culture est également pourvoyeuse d'emplois et de retombées économiques. Lannion-Trégor Communauté poursuivra le soutien aux opérateurs culturels du territoire, qu'ils soient professionnels ou bénévoles, afin de favoriser le déploiement d'une offre culturelle tout au long de l'année.

Objectif 46 : Transmettre et partager les arts, la culture et le patrimoine

L'éducation artistique et culturelle tout au long de la vie, les enseignements artistiques et les pratiques amateurs sont autant de moyens permettant à chacun de découvrir, transmettre et partager le goût des arts et de la culture. La transmission, particulièrement en Trégor, est aussi celle de la connaissance du patrimoine culturel matériel et immatériel du territoire et de la langue bretonne. Partager des temps de pratiques culturelles ou des rencontres avec des artistes permet de créer du lien social, de la cohésion territoriale, des solidarités intergénérationnelles. Lannion-Trégor Communauté soutiendra les initiatives visant à favoriser l'éveil et la découverte dans le champ des arts, de la culture et du patrimoine, dans le respect de l'égalité des cultures et du droit de chacun à participer à la vie culturelle du territoire.

Objectif 47 : Participer au développement de la pratique sportive

Identifier les champs d'action pour lesquels l'échelon communautaire est le plus pertinent suppose de bien connaître le territoire en matière d'infrastructures, d'offres et de pratiques sportives. L'élaboration d'un schéma directeur assorti d'un état des lieux et d'un diagnostic permettra de définir l'articulation entre les communes et l'Agglomération en matière de développement sportif. Lannion-Trégor Communauté devra également maintenir un haut niveau de service au sein des équipements sportifs communautaires et soutenir les manifestations d'envergure intercommunale. La promotion du sport comme facteur de santé et de bien-être, compte-tenu notamment des enjeux liés à l'accompagnement du vieillissement, constitue également un levier d'action de la communauté d'agglomération.



LANNION-TRÉGOR COMMUNAUTÉ
1 rue Monge • CS 10761 • 22307 Lannion Cedex

contact@lannion-tregor.com
www.lannion-tregor.com